

2025

RAPPORT ANNUEL – ISDND de Pralong



Sommaire

Sommaire	2
I. Introduction.....	5
II. Description générale de l'activité.....	6
II.1 Rappel juridique	6
II.2 Nouveautés administratives	6
II.3 Horaires ouverture	6
II.4 Moyens humains	6
II.5 Compétences et formation.....	7
II.6 Moyens matériels	7
II.6.1 Les engins	7
II.6.2 Suivi heures et gasoil.....	7
II.6.3 Autres matériels	8
II.7 Consommation eau potable et électricité	8
II.7.1 Eau Potable	8
II.7.2 Consommation électricité	9
II.8 Budget 2025-2026	11
III. Exploitation du site.....	13
III.1 Principe d'admission des déchets.....	13
III.2 Déchets entrants	13
III.2.1 Nature et provenance	13
III.2.2 Tonnages annuels.....	14
III.2.3 Capacité journalière	14
III.2.4 Caractérisations des bennes encombrants	14
III.3 Evolutions des tonnes entrantes	15
III.4 Etat du site.....	16
III.5 Travaux et aménagements	19
III.5.1 Nouveau quai de déchargement et déplacement.....	19
III.5.2 Réfection réseau biogaz (avril 2025)	19
III.5.3 Travaux bassins ERI (finition).....	20
III.5.4 Pose des filets anti-envols	20
III.5.5 Tranchée lixiviats.....	21
III.5.6 Travaux divers	21
III.6 Ancien CET : bilan 2024	21
III.6.1 Auscultation des digues	21
III.6.2 Analyses des ERI	22
III.6.3 Analyses des biogaz.....	22
IV. Surveillance environnementale.....	23

IV.1	Données météorologiques	23
IV.2	Gestion des Biogaz.....	23
IV.2.1	Description du réseau	23
IV.2.2	Torchère	24
IV.2.3	Analyse des biogaz	25
IV.2.4	Cartographie des émissions fugitives sur le réseau biogaz	25
IV.3	Analyses des Eaux Internes de Ruissèlements (ERI)	27
IV.4	Analyses des Eaux Souterraines (ES)	27
IV.5	Gestion des Lixiviats	28
IV.5.1	Quantités produites et traitées	28
IV.5.2	Analyses des lixiviats	29
V.	Mesures contre les nuisances	30
V.1	Nuisances visuelles : envols.....	30
V.2	Nuisances Olfactives.....	30
V.3	Campagne de débroussaillage.....	30
V.4	Risque Incendie	31
VI.	Visites et contrôles	32
VI.1	Contrôle DREAL.....	32
VI.2	Comité de suivi de site.....	32
VI.3	Contrôles annuels.....	33
VII.	Conclusions et perspectives 2026	34
VIII.	Annexes	35

Rapport annuel 2025 de l'ISDND de Pralong
REGIE SMICTOM SERRE PONCON
Communauté de communes de Serre-Ponçon

Présidente de la CCSP

Chantal EYMEOUD

Tel : 04.92.43.76.27

Date : 16/03/2026

Signature :



La Présidente,


Chantal EYMEOUD

I. Introduction

L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Pralong située sur la commune d'Embrun (05200) est exploitée depuis 2009 (arrêté du 10 janvier 2008) par la Société VEOLIA (en prestation) via un marché public.

En 2020, la régie SMICTOM devient, au 1^{er} avril, l'exploitant direct de cette installation.

Un nouvel arrêté préfectoral complémentaire N°2024-DPP-CDD-21 du 18 mars 2024 a été rédigé suite au porté à connaissance (PAC) et au réexamen de l'ISDND de 2022 afin de mettre en cohérence l'exploitation du site avec l'arrêté ministériel de 2016.

La capacité maximale de stockage du site est de 134 000 tonnes avec un tonnage annuel autorisé dégressif.

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Tonnages autorisés	6500	6300	6200	6100	6100	6100	6100	3000

La surface totale exploitable pour le dépôt des déchets est de 1,22 ha pour une côte finale atteignant 877 m au sommet du dôme (couverture non comprise).

Nos objectifs sont :

- d'accueillir dans les meilleures conditions l'ensemble de nos camions (Régie SMICTOM Serre-Ponçon),
- de réduire la production de lixiviats,
- de réduire l'emprise de l'alvéole d'exploitation,
- de réduire nos coûts,
- de limiter l'impact environnemental du site.

II. Description générale de l'activité

II.1 Rappel juridique

- ✚ Arrêté préfectoral du 10 janvier 2008 n°2008-10-2 : extension du centre de stockage de déchets non dangereux de Pralong situé sur la commune d'Embrun au lieu-dit « Mourre-Froid ».
- ✚ Arrêté ministériel du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux.
- ✚ Arrêté préfectoral du 19 décembre 2018 n°2018DPP-CDD 48 : Changement d'exploitant et mesures d'urgence et complémentaires de l'installation de déchets non dangereux d'Embrun exploitée par la Communauté de communes de Serre-Ponçon au lieu-dit « Mourre-Froid » sur la commune d'Embrun.
- ✚ Arrêté ministériel du 7 août 2023 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux
- ✚ Arrêté préfectoral complémentaire N°2024-DPP-CDD-21 du 18 mars 2024 : Réévaluation des tonnages et de la date de fin d'exploitation

II.2 Nouveautés administratives

Depuis le 1^{er} avril 2020, l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Pralong est exploitée en direct par La Régie SMICTOM Serre-Ponçon, service déchets de la communauté de communes de Serre-Ponçon.

II.3 Horaires ouverture

Le site est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00. L'opérateur du site est présent les samedis, les dimanches et les jours fériés selon les besoins du service.

Pour les apports extérieurs en gravats et terre, les usagers prennent rendez-vous et viennent quand le site est ouvert (8h30-12h).

L'après-midi, le site est fermé aux apports, afin d'en optimiser l'exploitation.

II.4 Moyens humains

L'équipe se compose d'

- Une responsable de site (0,5 ETP)
- Un opérateur sur site (1 ETP)

Trois agents du pôle technique de la régie SMICTOM Serre-Ponçon et la responsable de site sont formés pour assurer les remplacements de l'opérateur.

Remplacement de l'Opérateur :

- Arrêt maladie : 36 heures de remplacement
- Congés annuels + RTT : 170,8 heures de remplacement
- Aide technique : 45 heures

Indicateurs des ressources humaines : (opérateur + responsable)

Accident du travail : aucun

Absence : 1 journée (journée enfant malade)

Arrêt maladie : 18 jours

II.5 Compétences et formation



Formation	Agents	AT	MG	FV	GL	JB	FP
		Responsable	Opérateur 1	Opérateur 2	Remplaçant	Remplaçant	Remplaçant
CACES	B1 - Pelle	x	x	x	x	x	x
	C1 - Tracto	x	x	x	x	x	x
	D - Compacteur	x	x	x	x	x	x
	Nacelle		x				
Habilitation électrique					x		
Incendie / Extincteur		x	x		x	x	
SST		x			x	x	
Gestes et postures		x			x	x	

Les formations suivies en 2025 sont :

Intitulé de la formation	Agents Formés	Nombre de jour
Formation CACES Nacelle	Michel GRANDJEAN	2 jours

II.6 Moyens matériels

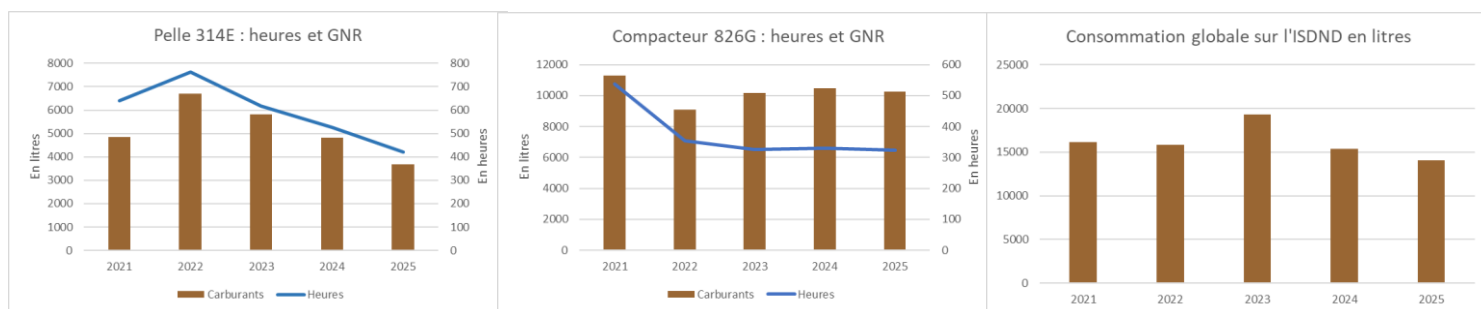
II.6.1 Les engins

Engins	Marque et Type	Utilisation	photos
Pelle	314 E - Caterpillar	Livrée le 23/03/2021 Petits travaux, couverture	
Compacteur	826 G - Caterpillar	Livré le 26/06/2020 Transfert, mise en œuvre et compactage des déchets	

II.6.2 Suivi heures et gasoil

Engins	Marque et Type	Heures d'utilisation	Gasoil
Pelle	314 E - Caterpillar	420 heures	3 672 litres
Compacteur	826 G - Caterpillar	324 heures	10 277 litres
Compresseur	25C Compair		120 litres
			TOTAL
			14 069 litres

En 2025, la consommation totale des engins a baissé de 1330 litres. Le travail du compacteur a été réduit à une zone plane et limitée. La pelle est utilisée pour les petits travaux : talus, tranchée, étalement des déchets.



II.6.3 Autres matériels

- Conteneur maritime,
- Compresseur de chantier C25 Compar,
- Matériels de levage et de traction,
- Outillage : pelle, pioche, brouette, râteau
- Mallettes de petits outillages,
- 1 cuve à GNR de 800 litres,
- 1 bac de rétention pour les huiles,
- Colonne biflux pour les envois,
- Débrousailleuse, sérateur.

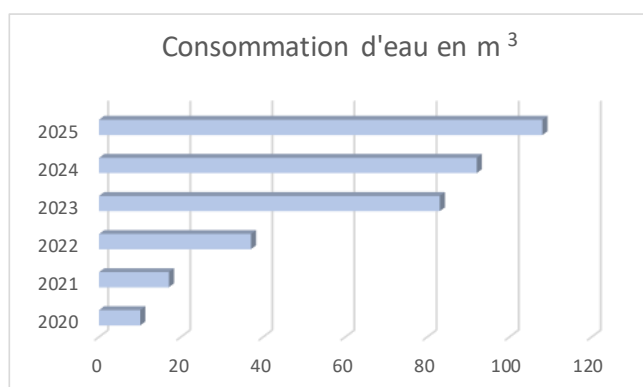
II.7 Consommation eau potable et électricité

II.7.1 Eau Potable

La consommation d'eau potable pour l'année 2025 est de 108 m³ : depuis 2023 l'opérateur du site à l'obligation de se doucher sur place.

Consommation en eau en m ³						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
S1	2	9	8	21	33	68
S2	8	8	29	62	59	40
Total	10	17	37	83	92	108

ajustement relevé



Réseau d'eau POTABLE

Mise à jour janvier 2026



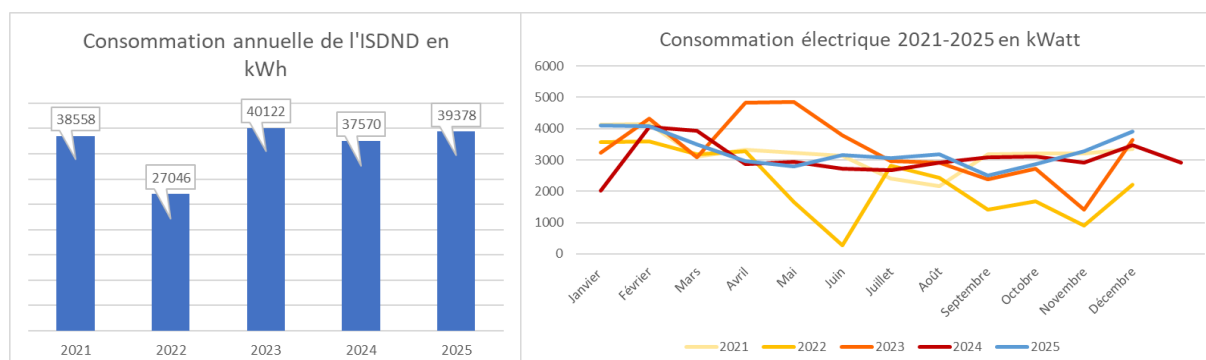
- Arrivée d'eau : compteur
- ✕ Sanitaires : douche, évier, toilette
- Sortie d'eau extérieur
- Réseau enterré

Usages :

- Lavage engins : pelle, compacteur, balayeuse
- Arrosage anti-poussière
- Sanitaires

II.7.2 Consommation électricité

La consommation d'électricité 2025 est de 39378 kWh pour un coût de 10 537.20€. La torchère n'est pas raccordée sur la consommation de l'ISDND mais sur celle de la déchèterie d'Embrun. Elle consomme 0.7kwatt / heure soit en 2025 5601 kW par an pour un montant d'environ 1499 €.



Les principales consommations sont :

Matériel	Fonctionnement	Commentaires
1 ozoneur nouvelle génération	En continue	1.1kW/h – 9636 kwatt / an
1 ozoneur ancienne génération	En continue	2.2 kW/h – 19 272 kwatt / an
Pompe lixiviats puits	Environ 1h à 3h / j du L au V	
Pompe lixiviats bassin	A chaque évacuation de lixiviats	
7 Caméras + enregistreur + ordinateur + pont bascule + borne	En continue	
Pompe de secours de la cuve à lixiviats	Très rarement	
Pompe à gasoil	Environ 10 x / semaine	

2 Radiateurs	En période hivernale	
Climatiseur	En période estivale	
Torchère	En continue	Raccordé à la déchèterie environ 5500 – 6500 kWatt / an

Réseau ELECTRIQUE



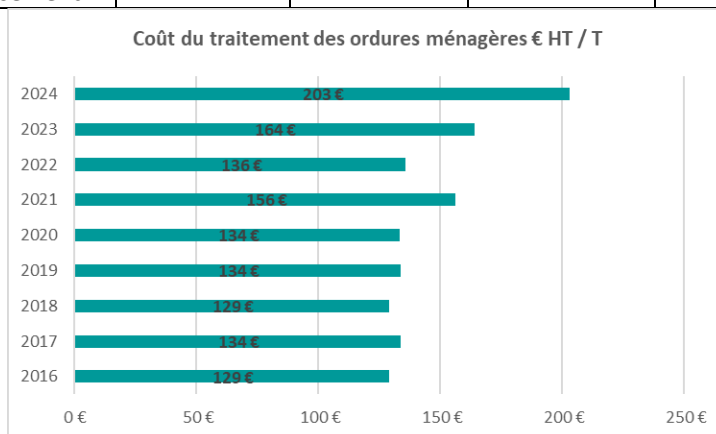
Périodes	Anomalies relevées
2022	Pas de pompage bassin – camion-citerne de juillet à novembre
Juin 2022	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Arrêt ozoneur du 9/05 au 15/06 ▪ - de pompage bassin pour départ lixiviats (4 voyages) ▪ Pas d'utilisation de la climatisation
Novembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pas de pompage bassin-camion-citerne évacuation lixiviats ▪ 9 jours de panne ozoneurs ▪ - froid utilisation réduite du radiateur
Avril-mai 2023	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Beaucoup de pompage puits - bassin lixiviats ▪ Unité d'osmose inverse (radiateur + outillage) ▪ + froid en avril utilisation plus importante du radiateur
Novembre 2023	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Moins de pompage bassin-camion-citerne évacuation lixiviats ▪ Panne ozoneur ▪ Changement pompe puits arrêt 6 jours ▪ Température plus clémente : - de chauffage

En 2025, aucune anomalie de consommation énergétique n'a été relevée.

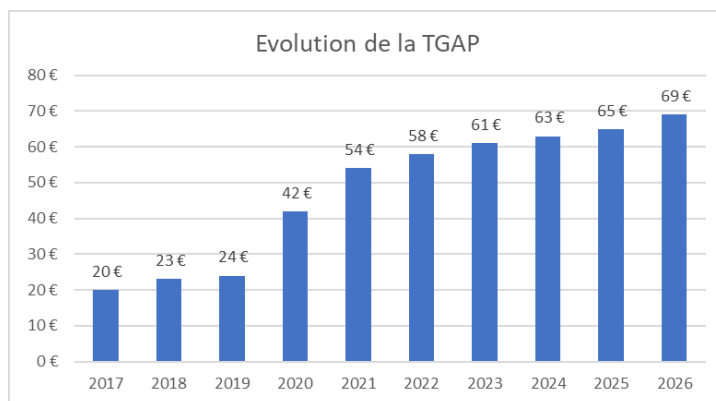
II.8 Budget 2025-2026

En 2025, les dépenses de fonctionnement de l'ISDND sont de 649 847€ (hors emprunt, amortissement et personnel), le budget a été consommé à 88%. 25% du budget est dédié au transport et au traitement des lixiviats et 50% à la TGAP. Les dépenses d'investissement, s'élèvent à 112 860€. Avec la méthode Compta Coût (ADEME), en 2024, la tonne des Ordures Ménagères enfouie coûtent 203€ HT.

Dépenses	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Fonctionnement (hors Emprunt, personnel et amortissement)	565 636 €	625 559 €	688 072 €	649 847 €
Investissement	101 134 €	101 182 €	108 178 €	112 860 €



La TGAP évolue chaque année, en 2025 elle était de 65€ la tonne enfouie.



2026	CA 2025	BUDGET 2026
Fonctionnement		
<i>Dépenses FCT hors perso</i>	649 847 €	789 430 €
TGAP	328 429 €	375 220 €
<i>en %</i>	50,5%	47,5%
Chap 11	321 418 €	414 210 €
<i>dont Lixiviats</i>	166 825 €	198 550 €
<i>en %</i>	25,7%	25,2%
<i>Recettes</i>	1 708 €	0 €
Investissement	CA 2025	BUDGET 2026
<i>Dépenses</i>	112 860 €	155 600 €
<i>Etudes AMO (20)</i>	29 532 €	78 000 €
<i>Matériel (21)</i>	38 695 €	38 000 €
<i>Travaux (23)</i>	44 632 €	39 600 €
<i>Recettes</i>	0,00 €	0,00 €

Les dépenses prévues pour 2026 sont essentiellement des travaux et de l'outillage pour améliorer l'exploitation du site. Une étude de faisabilité est prévue pour une nouvelle ISDND.

2026	Articles	Dépenses TTC		Commentaires
Frais d'étude	2031	76 000,00 €	74 000,00 €	AMO bureau d'études EODD + Etude faisabilité nouvelle ISDND
Concessions et droit similaires	2051		2 000,00 €	Truckflow
Autres installations, matériel et outillage techniques	2158	38 000,00 €	24 000,00 €	Filet anti-envols
			700,00 €	Regard PL
			2 460,00 €	moteur ozoneur
			2 300,00 €	Radiamètre NUVIA
			4 000,00 €	Panneaux photovoltaïques
			1 900,00 €	climatiseur
Matériel de bureau et matériel informatique	21838		2 000,00 €	caméra
Constructions	2313	39 600,00 €	8 400,00 €	Grillage piquet
			6 000,00 €	Extension Auvent
Autres immobilisations corporelles en cours	2318		18 000,00 €	Puits
			7 200,00 €	Réseau Lix

III. Exploitation du site

III.1 Principe d'admission des déchets

L'arrêté préfectoral précise (cf. article 5) que « seuls les déchets municipaux classés non dangereux » sont admis. Les déchets non admis sont précisés dans l'annexe II de l'arrêté du 31 décembre 2001 relatif aux décharges existantes et aux nouvelles installations de stockage de déchets ménagers et assimilés.

ANNEXE II DÉCHETS INTERDITS

Les déchets suivants ne peuvent pas être admis dans une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés :

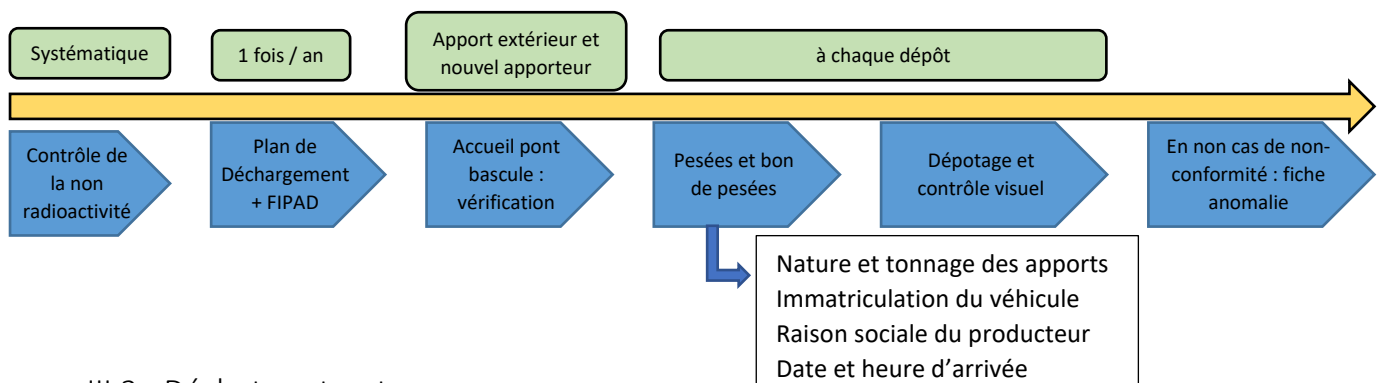
- déchets dangereux définis par le décret en Conseil d'Etat pris en application de l'article L. 541-24 du code de l'environnement ;
- déchets d'activités de soins et assimilés à risques infectieux ;
- les substances chimiques non identifiées et/ou nouvelles qui proviennent d'activités de recherche et de développement ou d'enseignement et dont les effets sur l'homme et/ou sur l'environnement ne sont pas connus (par exemple, déchets de laboratoires, etc.) ;
- déchets radioactifs, c'est-à-dire toute substance qui contient un ou plusieurs radionucléides dont l'activité ou la concentration ne peut être négligée du point de vue de la radioprotection ;
- déchets contenant plus de 50 mg/kg de PCB ;
- déchets d'emballages visés par le décret n° 94-609 du 13 juillet 1994 ;
- déchets qui, dans les conditions de mise en décharge, sont explosibles, corrosifs, comburants, facilement inflammables ou inflammables, conformément aux définitions du décret en Conseil d'Etat pris en application de l'article L. 541-24 du code de l'environnement ;
- déchets dangereux des ménages collectés séparément ;
- déchets liquides (tout déchet sous forme liquide, notamment les eaux usées, mais à l'exclusion des boues) ou dont la siccité est inférieure à 30 % ; dans le cas des installations de stockage mono-déchets, cette valeur limite pourra être revue, le cas échéant, par le préfet, sur la base d'une évaluation des risques pour l'environnement fournie par l'exploitant ;
- les pneumatiques usagés à compter du 1er juillet 2002.

Chaque année l'apporteur de déchets doit remplir une FIPAD (Fiche Identification Préalable à l'Admission des Déchets) et un plan de déchargement pour accéder au site. Cette FIPAD indique la nature et la provenance du déchet ainsi que l'identité du producteur et du transporteur. Le certificat d'acceptation préalable est intégré à la FIPAD. Une caractérisation visuelle est également inscrite dans cette FIPAD.

En 2024, 3 FIPAD ont été renvoyées complétées et signées.

Annexe 1 : modèles de FIPAD et de plan de déchargement

L'admission des déchets fait l'objet d'un protocole :



III.2 Déchets entrants

III.2.1 Nature et provenance

Type de déchets	Provenance	Code déchets
Encombrants	Déchèteries d'Embrun et de Savines-le-Lac	20 03 07
Ordures ménagères résiduelles	Territoire de la CC de Serre-Ponçon	20 03 01

Déchets de Voiries	Commune d'Embrun	20 03 03
DAE	Déchets agricoles hors filières de recyclage	20 03 01
Sables souillés	CCSP	19 08 99
Déchets de dégrillages	STEP de Chorges, Embrun et Les Orres	19 08 01

III.2.2 Tonnages annuels

En 2025, 5 424.48 tonnes de déchets ont été enfouis sur l'ISDND de Pralong dont 87 % correspondent aux ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire de la CC de Serre-Ponçon. Les encombrants ont baissé d'environ 100 tonnes par rapport à 2024 et représentent 11% du gisement enfoui.

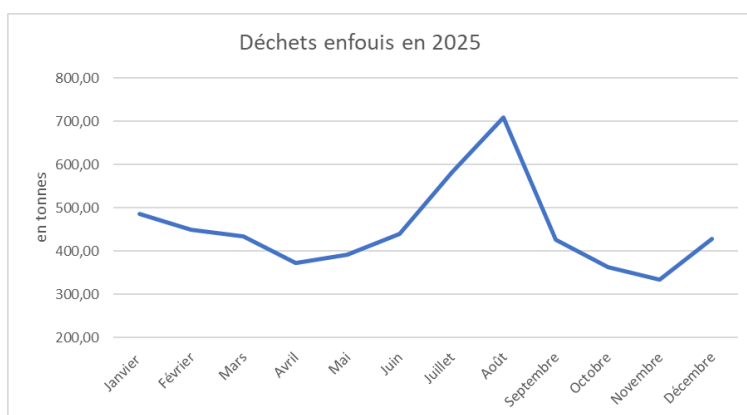
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Déchets enfouis en tonnes	7408	5731	5699	5346	6187	5801	5410	5424

La quantité de déchets enfouis est liée très fortement à la saisonnalité touristique hivernale et estivale.

Le territoire est doté de trois stations de sport de montagne : Les Orres, Réallon et Crevoux.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la collecte des ordures ménagères de Chorges est assurée par la Régie SMICTOM.

Entre 2024 et 2025, le tonnage de déchets enfouis a légèrement augmenté (14 tonnes) soit + 0,3 %.



III.2.3 Capacité journalière

Dans l'arrêté préfectoral complémentaire du 18 mars 2024 n°2025-DPP-CDD-21, la capacité journalière autorisée est de 100 tonnes.

Notre capacité journalière moyenne constatée est de 18,18 tonnes soit environ 2 camions.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Moyenne
Tonnages enfouis	486,263	449,385	433,893	375,915	392,207	440,517	583,336	709,81	427,123	363,826	334,411	427,796	452,04
Nombre de jour où les déchets sont acceptés	26	24	26	22	22	25	31	31	22	23	20	24	24,67
Capacité moyenne acceptée	18,70	18,72	16,69	17,09	17,83	17,62	18,82	22,90	19,41	15,82	16,72	17,82	18,18

Tonnages enfouis (TE) = somme des apports mensuels sur l'ISDND

Nombre de jour où les déchets sont acceptés (J isdnd) = les jours où l'ISDND est ouverte aux déchargements.

Méthode : TE / J (isdnd) = capacité journalière constatée par mois.

III.2.4 Caractérisations des bennes encombrants

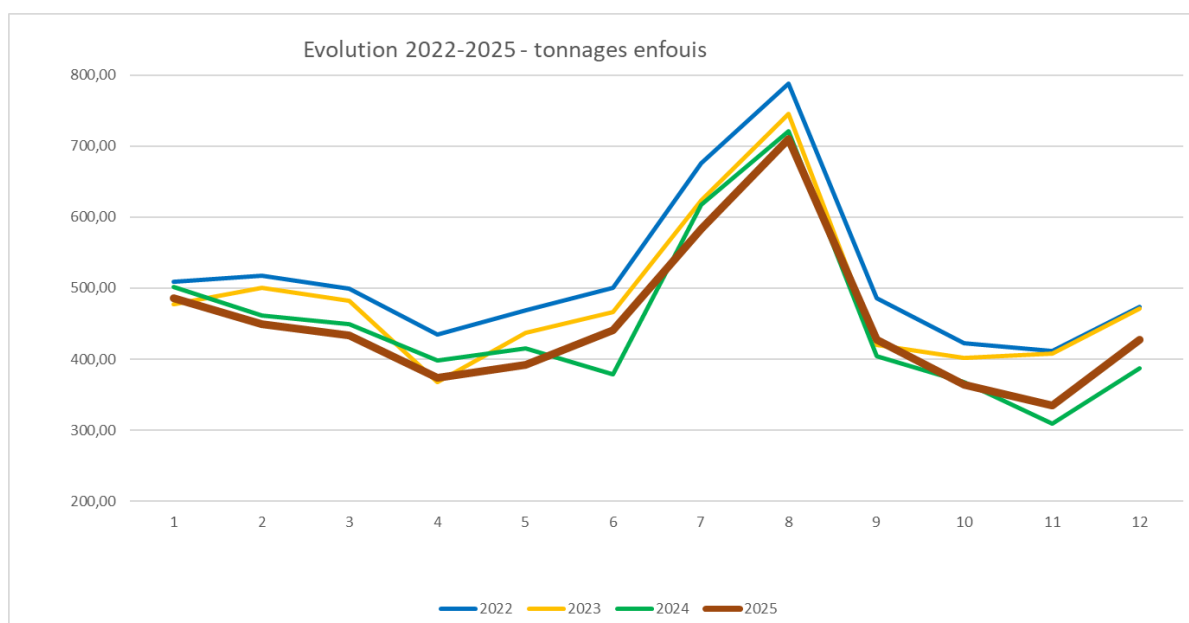
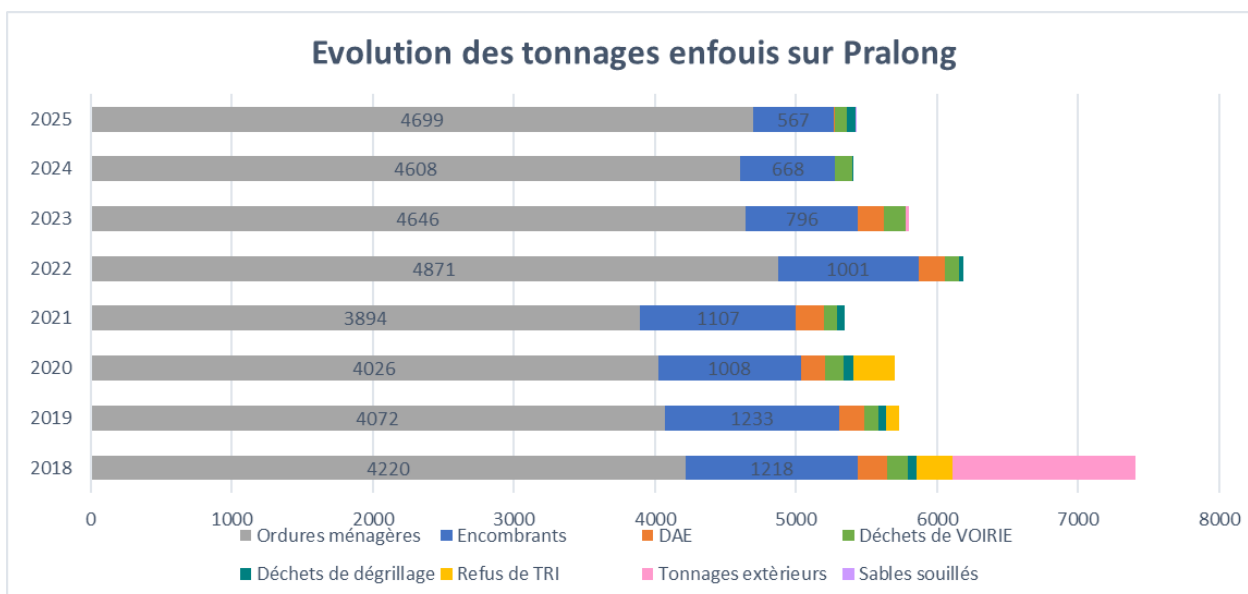
En décembre 2025, le bureau d'étude INDIGGO a caractérisé 2 bennes d'encombrants de nos déchèteries d'Embrun et de Savines-le-Lac. Il reste encore 50% de valorisable dans nos bennes. A noter que la filière TEXTILE est en difficultés qu'elle représente à elle seule la moitié des valorisables.

Caractérisations ENCOMBRANTS

déc-25	Emballages	Filières déchèterie	Verre	OM
Benne Savines-le-Lac	23,1%	25,2%	0,6%	51,1%
Benne Embrun	21,4%	27,0%	3,4%	48,0%

III.3 Evolutions des tonnes entrantes

Depuis 2018, la quantité de déchets enfouis est en baisse, - 22 % (sans prendre en compte les tonnages extérieurs de 2018 et avec ceux de Charges pour être à territoire identique).



En 2022, les ordures ménagères de Charges sont acceptées sur l’ISDND de Pralong.

En juin et septembre 2025, une hausse de la fréquentation touristique par rapport à 2024.

III.4 Etat du site

L'article 18 de l'arrêté préfectoral demande que soit réalisé annuellement un relevé topographique accompagné d'un document décrivant la surface occupée par les déchets et le volume.

Le cabinet de géomètre expert POTIN a réalisé un relevé en décembre 2025.

Déchets apportés sur le site entre le 11/12/2024 au 16/12/2025 : 7 280 m³

Les tonnages entrants sont de 5 424 T de déchets, 1535.59 T de terre de saupoudrage et 1407.50 T de gravats soit 8367 tonnes pour donner une densité de 1,15 T / m³.

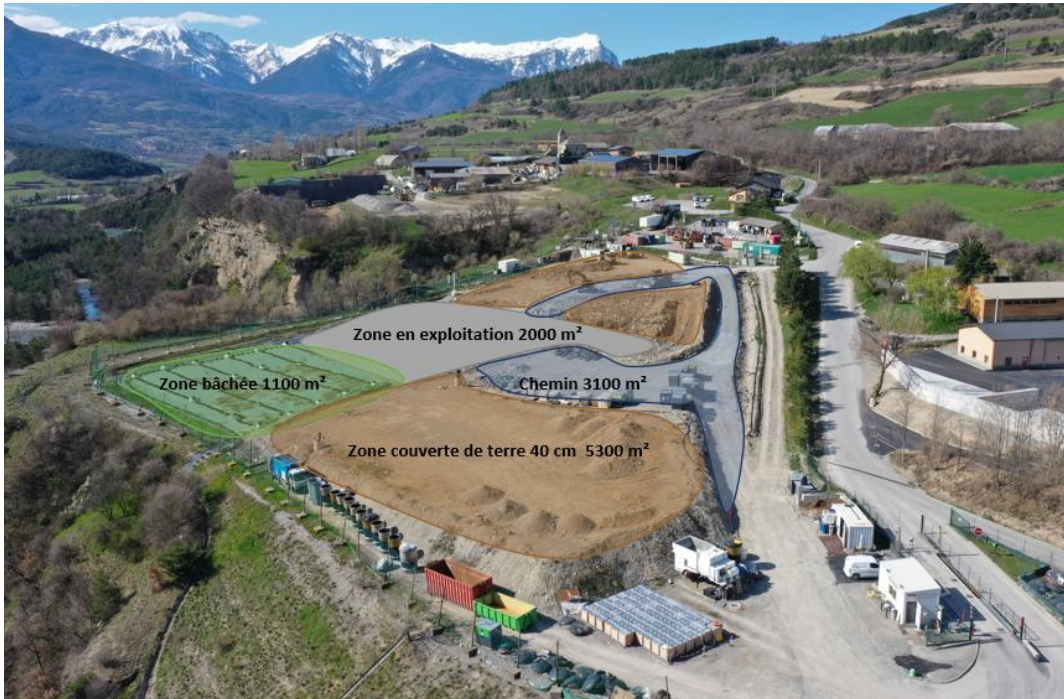
Selon notre AMO, il reste sur le site au 16/12/2025 un vide de fouille BRUT de 37 000 m³, la densité 2025 est de 1,15 tonne / m³ et en tenant compte des futurs talus, le site permet d'accepter encore 31 050 tonnes soit encore 5-6 ans d'exploitation.

En décembre 2025, le géomètre réalise l'auscultation des talus, d'après le tableau ci-dessous, aucun affaissement significatif est à noter.

					<i>ISDND en cours d'exploitation</i>									
Auscultation du 17 décembre 2025 (Etat T+13)					▲ Etat 13 - Etat 12					▲ Etat 13 - Etat 0				
Repères	Nature	X (T+13)	Y (T+13)	Z (T+13)	Repères	Nature	▲ X (en m)	▲ Y (en m)	▲ Z (en m)	Repères	Nature	▲ X (en m)	▲ Y (en m)	▲ Z (en m)
A	Pieux en fer	931831,399	262551,948	863,338	A	Pieux en fer	-0,011	-0,001	0,004	A	Pieux en fer	-0,016	0,009	0,001
B	Pieux en fer	931851,175	262556,159	863,219	B	Pieux en fer	-0,008	0,004	0,004	B	Pieux en fer	-0,013	0,010	0,002
C	Pieux en fer	931862,830	262538,223	863,367	C	Pieux en fer	-0,002	0,004	0,003	C	Pieux en fer	-0,002	0,009	0,001
D	Marque peinture	931860,592	262509,417	863,193	D	Marque peinture	-0,003	0,004	0,005	D	Marque peinture	-0,005	0,008	0,001
E	Marque peinture	931845,493	262492,138	863,387	E	Marque peinture	-0,001	0,002	0,004	E	Marque peinture	-0,002	0,007	0,002
F	Pieux en fer	931871,092	262455,562	862,514	F	Pieux en fer	0,009	0,005	0,001	F	Pieux en fer	0,048	0,009	-0,047
G	Pieux en fer	931870,918	262445,557	862,572	G	Pieux en fer	0,007	0,004	0,005	G	Pieux en fer	0,024	0,002	-0,048
H	Pieux en fer	931870,497	262435,448	862,606	H	Pieux en fer	0,009	0,003	0,004	H	Pieux en fer	0,024	-0,004	-0,041
I	Borne OGE	931891,215	262469,060	850,475	I	Borne OGE	0,013	0,008	0,009	I	Borne OGE	-0,002	0,006	-0,110
J	Gravure sur regard	931890,458	262456,996	850,799	J	Gravure sur regard	0,020	0,011	0,013	J	Gravure sur regard	0,057	0,014	-0,011
K	Gravure dans béton	931891,857	262456,954	850,281	K	Gravure dans béton	0,016	0,011	0,012	K	Gravure dans béton	0,059	0,020	-0,016
L	Gravure dans béton	931890,716	262437,899	850,576	L	Gravure dans béton	0,013	0,004	0,010	L	Gravure dans béton	0,026	0,012	-0,002

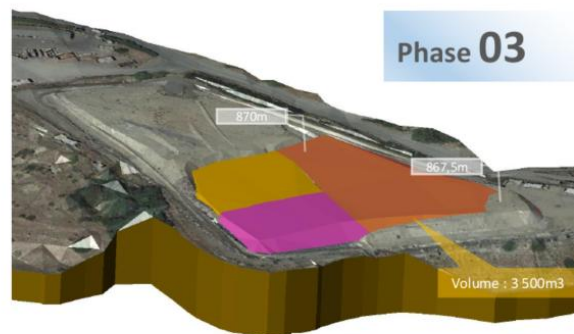
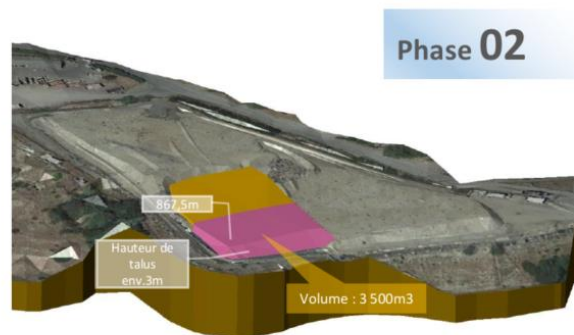
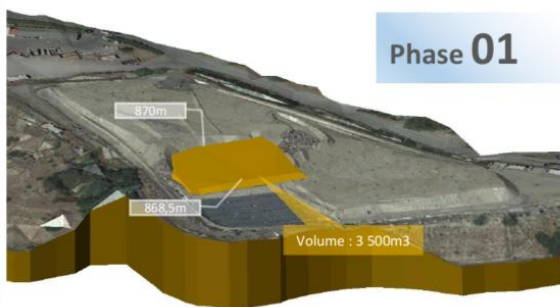
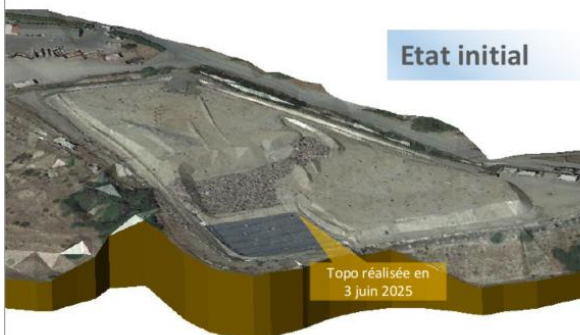
Ci-après la carte montre les niveaux altimétriques des déchets enfouis entre 2024 et 2025. En jaune, le niveau baisse en rouge il monte : on observe donc les zones exploitées au cours de l'année et les zones de tassement.

Zone Bleu grise : chemin couverte semi-perméable
 Zone Grise : en exploitation 2024-2025
 Zone Marron : Zone couverte de 40 cm de terre



En 2025, la phase 01 est en cours.

Phasage d'exploitation de ISDND de Pralong 2025





III.5 Travaux et aménagements

III.5.1 Nouveau quai de déchargement et déplacement

Un nouveau quai provisoire a été créé pour mieux accueillir nos camions en avril 2025. Nous avons donc demandé à Securitas technology de nous déplacer et régler à nouveau la caméra thermique.



III.5.2 Réfection réseau biogaz (avril 2025)

L'entreprise L.E.S a continué la réfection du réseau biogaz sur les 50m restant. Les colliers ont été changés pour limiter les fuites de biogaz.

Afin d'avoir accès sur la partie Est extérieur du site, la conduite de biogaz qui arrive à la torchère a été déplacée au plus proche de la torchère et enterrée.



III.5.3 Travaux bassins ERI (finition)

En 2023, la crue du Bramafan a emporté le chemin d'accès aux bassins ERI et le torrent est passé dans les bassins, en affouillant le pied de talus de l'ISDND. Les bassins ont été réhabilités en 2024, il restait le raccordement de la cuve de secours du bassin à lixiviats et la clôture qui ont été fait en novembre 2025. La pompe de la cuve de secours du bassin à lixiviats a été testée lors de sa remise en fonctionnement.



III.5.4 Pose des filets anti-envols

En décembre 2025, 55m de filet anti-envols ont été posés autour de la zone d'exploitation.



III.5.5 Tranchée lixiviats

En octobre 2025, suite à une nappe perchée de lixiviats dans le site d'exploitation grandissante, deux tranchées de drainant ont été réalisées pour diriger les lixiviats vers notre puits central.



III.5.6 Travaux divers

- Pose d'une échelle pour accéder à la vanne du 2^{ème} bassin ERI en toute sécurité
- En avril 2025, lors de la vérification annuelle du portique, la société BERTIN nous a signalé le dysfonctionnement d'un capteur. Ce portique date de 2008 (ouverture du site), et le choix a été de changer ce portique dans sa totalité.

III.6 Ancien CET : bilan 2024

III.6.1 Auscultation des digues

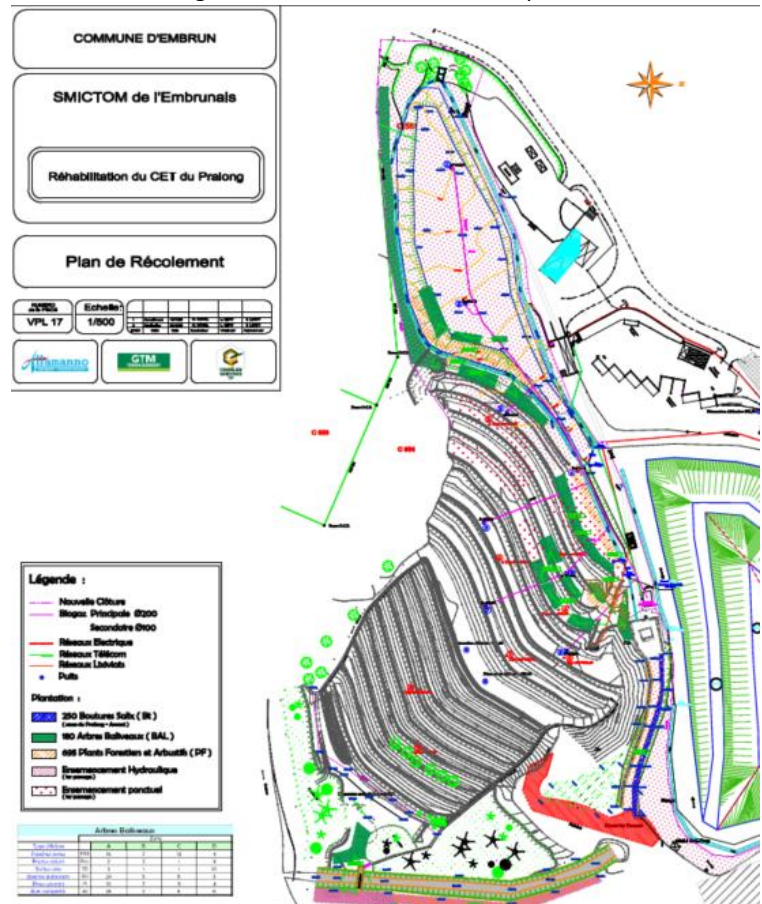
Chaque année, en décembre, le géomètre POTIN réalise le suivi des talus de l'ancien CET. Entre 2024 et 2025, il y a très peu d'évolution des talus. On notera un affaissement régulier de l'ensemble du site depuis 2010.

Auscultation du 17 décembre 2025 (Etat T+13)				
Repères	Nature	X	Y	Z
1	Disparu			
2	Tige fer	931722,631	262271,132	867,563
3	Tige fer	931773,768	262296,428	865,584
4	Tige fer	931793,346	262297,390	863,570
5	Tige fer	931811,614	262299,493	860,515
6	Tige fer	931775,255	262276,152	860,002
7	Tige fer	931810,912	262277,402	856,065
8	Tige fer	931823,891	262244,127	840,013
9	Tige fer	931846,168	262246,455	832,365

Ancienne décharge

▲ Etat 13 - Etat 12				
Repères	Nature	X	Y	Z
1	Disparu			
2	Tige fer	0,002	-0,005	-0,001
3	Tige fer	0,001	-0,003	-0,002
4	Tige fer	0,003	-0,003	0,000
5	Tige fer	-0,004	-0,003	0,002
6	Tige fer			
7	Tige fer	0,003	0,003	0,000
8	Tige fer	0,006	-0,008	0,001
9	Tige fer	-0,001	-0,015	-0,002

▲ Etat 13 - Etat 0				
Repères	Nature	X	Y	Z
1	Disparu			
2	Tige fer	0,042	-0,124	-0,172
3	Tige fer	0,046	-0,124	-0,256
4	Tige fer	0,037	-0,099	-0,209
5	Tige fer	0,050	-0,110	-0,190
6	Tige fer	,041	-,091	-,105
7	Tige fer	0,078	-0,099	-0,192
8	Tige fer	0,181	-0,229	-0,209
9	Tige fer	0,258	-0,235	-0,219



III.6.2 Analyses des ERI

Au niveau du puit de l'ancien CET, la société Canal de Provence est mandaté pour analyser les ERI une fois par an. Comme en 2023, les analyses sont conformes en 2025 :

Code SANDRE :	Paramètre :	Unité :	Ancien CET (puits) 2025.545.2	Seuil
1084	CN LIB	mg(CN)/L	<0,01	
1106	AOX	µg(Cl)/L	60	
1301	Temp. eau	°C	18,3	
1302	pH	unité pH	7,4	
1304	COND.25	µS/cm	2640	
1305	MES	mg/L	2,5	inf à 35
1313	DBO5	mg(O2)/L	<1	
1314	DCO	mg(O2)/L	40,1	
1319	NKJ	mg(N)/L	1,3	
1335	NH4+	mg(N)/L	0,54	
1337	Cl-	mg(Cl)/L	34	
1350	P total	mg(P)/L	0,23	
1369	As	µg/L	<5	
1370	Al	µg/L	42	
1371	Cr VI	mg(Cr)/L	<0,01	
1380	Sn	µg/L	<1	
1382	Pb	µg/L	<2	
1383	Zn	µg/L	35	
1386	Ni	µg/L	6	
1387	Hg	µg/L	<0,05	
1388	Cd	µg/L	<1	
1389	Cr	µg/L	<5	
1392	Cu	µg/L	28	
1393	Fe	µg/L	123	
1394	Mn	µg/L	43	
1440	Ind.Phénol	mg/L	0,02	
1551	NGL	mg(N)/L	3,7	
1841	C Orga	mg(C)/L	14	inf à 70
7006	Id HydVol	mg/L	<0,025	
7007	Ind.Hydr.	mg/L	<0,1	
7008	Id.Hyd.tot	mg/L	<0,1	
7073	F-	mg/L	0,25	inf à 15
Métaux totaux (sans As)		mg/L	0,286	inf à 15

III.6.3 Analyses des biogaz

Chaque année, la société SARPI Environnement réalise deux analyses de la qualité des biogaz, la part de CH4 mesurée est de 2.9% et de 6.1%, sachant que le réseau est totalement fermé.

IV. Surveillance environnementale

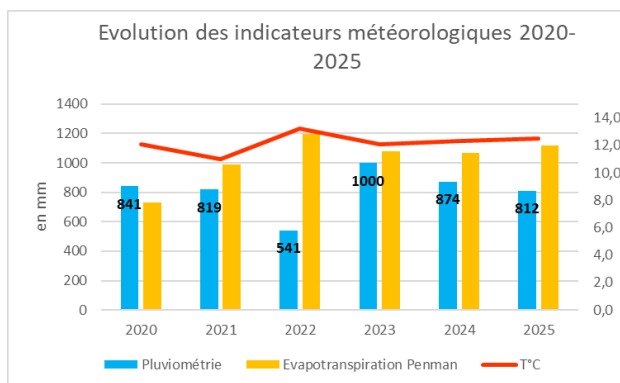
IV.1 Données météorologiques

En 2025, la pluviométrie est de 811.8 mm soit 62 mm de moins qu'en 2024.

Année 2025	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Pluviométrie en mm	98,6	16,4	53,0	82,4	63,8	66,4	52,1	86,8	115,3	99,8	73,8	3,4	811,8
Evapotranspiration Penman en mm	27,9	40,1	84,5	109,4	137,6	170,0	175,1	160,5	90,5	52,0	26,8	43,4	1117,8
T°C moyenne	4,3	6,4	8,5	12,2	14,4	22,0	20,6	21,6	16,0	11,6	6,2	6,0	12,5
Jour de grand vent >58km	7	4	7	2	2	5	8	4	1	1	2	9	52

Mensuellement, Météo France nous envoie les indicateurs météorologiques sur Embrun.

Indicateurs météorologiques	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Température maximale en °C	35,7	33,9	35,5	37,1	35
Température minimale en °C	-7,3	-10,8	-8,4	-11,5	-5,6	-7,6
Pluviométrie max en 24h en mm	43,6	63,3	30,6	52	52	40,5
Pluviométrie max en 5j en mm	76,4	98,7	52,2	97,6	81,2	70,6
Nombre de jour de neige			3	7	5	3
Nombre de jour avec un vent sup à 58km/h	40	46	41	33	50	60
Rafale maximale km/h	94,7	95	90,7	103,3	102,2	101,5
Ensoleillement annuel en jours	2580	2402	2524	2385	2230	2312

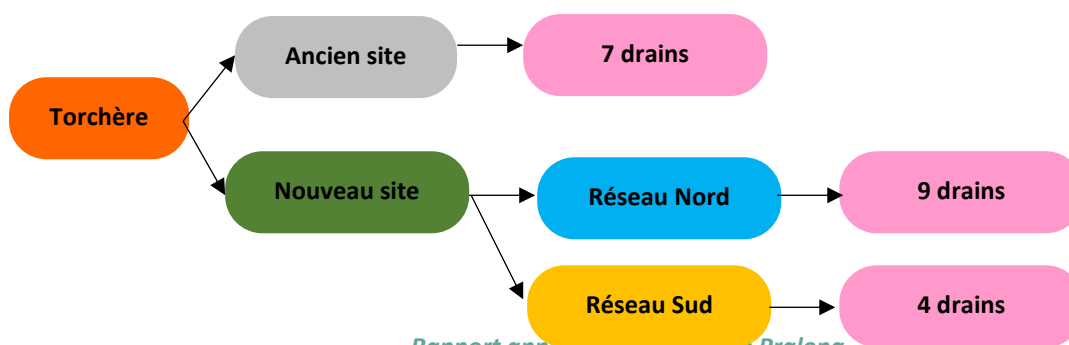


IV.2 Gestion des Biogaz

IV.2.1 Description du réseau

Le réseau biogaz du site en cours d'exploitation a été totalement remodelé en fin d'année 2020. Le réseau biogaz a un diamètre de 110 mm, et se compose de 17 points d'échantillonnage.

Le synoptique de fonctionnement du réseau de captage du biogaz de l'ancien site et du site en exploitation est le suivant :



Réseau Biogaz et ses organes

Mise à jour janvier 2026

1. Torchère

Torchère d'une capacité de 150m³ / h.
Location et maintenance chez SARPI VEOLIA 2 x/an.
Fonctionnement en continu.
Mesure et vérification hebdomadaire.

2. Réseau Nord

11 points d'échantillonnage
Réglage 1x / mois
Vérification visuelle et par reniflage

3. Réseau Sud

5 points d'échantillonnage
Réglage 1x / mois
Vérification visuelle et par reniflage

4. Réseau Ancien CET


7 points d'échantillonnage
2 x / an

5. Cloche sur puits Lixiviats

Récupération des biogaz

◆ Vanne et point d'échantillonnage

Chaque année, le BE EODD réalise à l'aide d'un outil de mesure une cartographie des émissions diffuses sur l'ensemble du site et préconise des actions pour améliorer le captage des biogaz. Cette même action permet de vérifier l'ensemble du réseau et son étanchéité.

 Vannes permettant de fermer le réseau Sud et Nord de biogaz vers la torchère.



En cas d'incendie : le réseau biogaz est à protéger

IV.2.2 Torchère

La torchère, d'une capacité de 150 m³ située au Nord-Est du site, est louée et entretenue via la société GRS Valtech. Elle a fonctionné 8003 heures en 2025 (soit 91.4 % d'utilisation). Les « arrêts torchère » sont liés à des pannes, à sa maintenance et à quelques coupures générales de courant.

Dès le mois de février, le débit de la torchère a été baissé à 70 m³/h et depuis juillet elle est réglée sur 50 m³/h. Elle a donc brûlé sur l'année 2025, 464 101 m³ de biogaz.

Le capteur du débit de CH₄ a été changé mi-novembre, mais pendant 2 mois la torchère a fonctionné à plein régime et a vidé le site de gaz.

Toutes les semaines, l'opérateur sur site relève les indicateurs suivants :

- Heures de fonctionnement,
- Compteur de gaz brûlés,
- Température du tube,
- Température de flamme,
- Pression,
- Taux de CH₄.



Années / m ³	Biogaz valorisés par la chaudière	Biogaz brûlés par la torchère
2019	136 311	37 971
2020	retrait fin 2019	572 733
2021	Néant	761 734
2022	Néant	893 655
2023	Néant	880 899
2024	Néant	756 861
2025	Néant	464 101

En 2025, 49 relevés ont été réalisés et la température de la flamme est de 917.8°C en moyenne.

Les rejets de la torchère ont été contrôlés le 22 décembre 2025 par la société SOCOTEC (contrôle inopiné DREAL). La torchère est conforme.



A ce jour, la stratégie est de continuer de brûler les biogaz produits par le site. Au vu de la quantité (peu et en baisse) et de la qualité des biogaz (faible pourcentage de CH4), il n'est pas viable économiquement de valoriser ce biogaz.

Pour rappel, nous avons une unité de valorisation qui ne fonctionne plus depuis 2019 pour ces mêmes raisons.

2. SYNTHÈSE DES DÉCLARATIONS DE CONFORMITÉ

Les résultats des mesures sont comparés aux valeurs limites réglementaires sans tenir compte de l'incertitude.

Synthèse des déclarations de conformité			
Installation 1 "Torchère"			
Paramètres		comparaison à la VLEJ	
		Résultat	Déclaration de conformité (C/NC)
CO	Concentration	< VLEJ	C
	Flux massique	-	-
SO2	Concentration	< VLEJ	C
	Flux massique	-	-

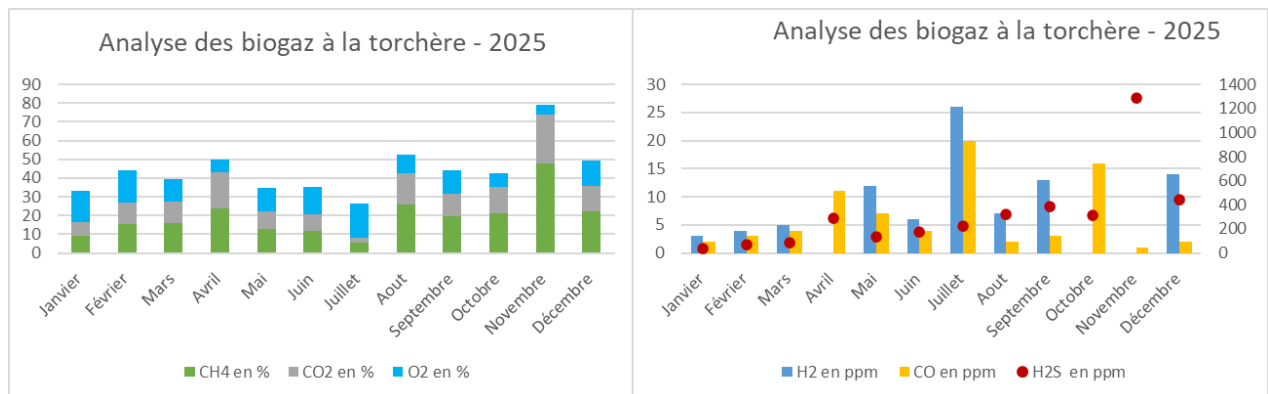
VLEJ : Valeur limite d'émission journalière ; NC : non conforme ; C : conforme

IV.2.3 Analyse des biogaz

La qualité des biogaz est analysée une fois par mois, principalement en interne, à l'aide d'un Biogas 5000 étalonné tous les ans, une fois par an par la société EODD (septembre) et deux fois par an par la société Sarpi Veolia.

En 2025, une analyse n'a pas pu être réalisée :

- Novembre : panne torchère : changement du capteur du débit mètre



En moyenne, le pourcentage de CH₄ est de 17.5 %, une baisse par rapport à 2024 (27%).

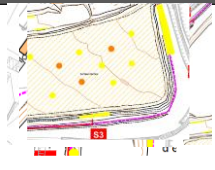

L'objectif minimum de CH₄ en entrée de torchère est de 35 %. Certains drains sont totalement à l'arrêt et sont compensés par les drains voisins.

IV.2.4 Cartographie des émissions fugitives sur le réseau biogaz





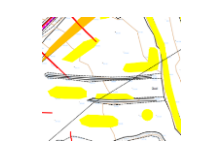
Le bureau d'étude EODD a réalisé une cartographie des émissions fugitives sur le réseau biogaz en novembre 2025. Les anomalies sur le réseau aérien sont minimales. Les émissions surfaciques de biogaz se situent essentiellement aux bordures du site et sur quelques ouvrages notamment au niveau du quai de déchargement sous la caméra.

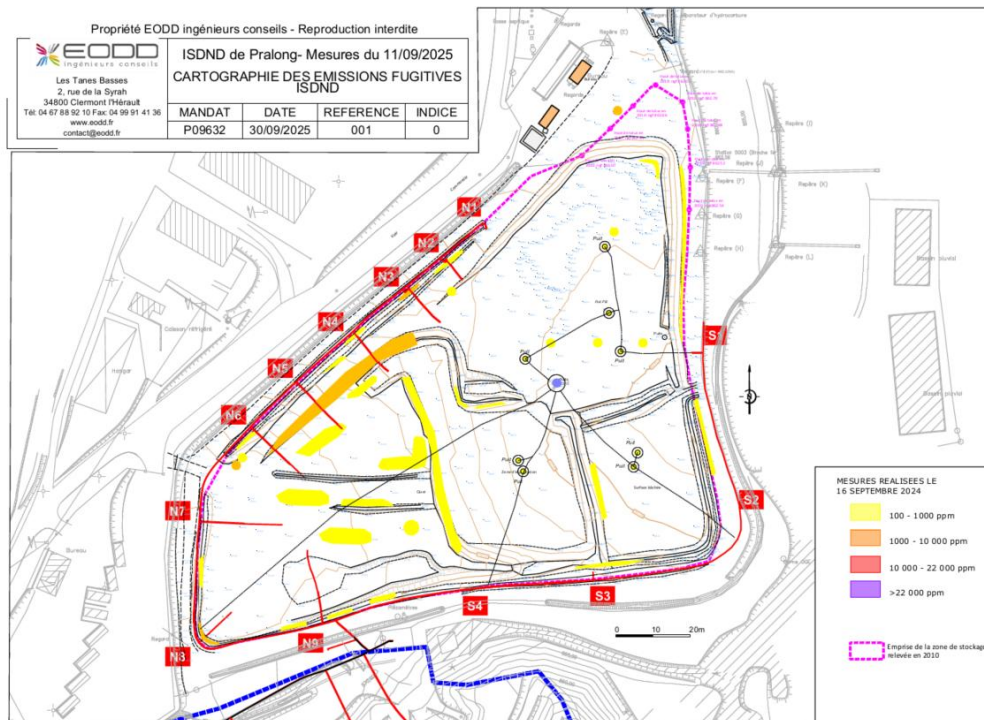
Ces émissions limitées sont situées sur des zones classiques de fuite ou du fait de leur emplacement le compactage et la mise en place des couvertures provisoires est plus complexe.

Suite à la cartographie des émissions diffuses de 2024 : des actions correctives ont été réalisées en 2025 :

16/09/2024				
Photos	Anomalies	Origines	Préconisations	Travaux réalisés/constat
	Emanations importantes au pied du support de la camera de surveillance	Remblais constitué de bloc pour assurer la stabilité du quai de dépotage et passage de gaine électrique, ces éléments favorisent le drainage du biogaz	1-Augmenter le tirage Biogaz sur drains périphériques N6 + rechargement de matériaux argileux au pied du support de la caméra	Purger la poche : à l'aide de la pelle l'opérateur a creusé puis remis de la terre compactée 2025
	Emanation importante (1,1% de CH4) mais ponctuelle dans regard EP	Suppression du réseau lixiviats enterré	Faire des mesures de débit pour constater si c'est une zone d'accumulation de biogaz	Boucher la sortie du tuyau lixiviats qui permettaient la sortie du biogaz 2025

Ci-dessous le tableau des anomalies et les actions correctives prévues en 2026 :

11/09/2025				
Photos	Anomalies	Origines	Préconisations	Travaux réalisés/ constat sur fuites
	Fort emanation +2% de ch4 a la sortie du puits lixiviats	Pas de capot sur le puits	Rajouter un couvercle étanche sur le puits	prévu en 2026
	Emanations moyennes (2000ppm) de CH4 sur la sur talus nord	Couverture sur talus pas assez épaisses	Rajouter matériaux argileux sur le talus min 50cm	prévu en 2026
	Emanations moyennes au pied du support de la camera de surveillance		Remettre une couche de terre + compactage	prévu en 2026
	Emanation moyenne mais ponctuelle dans regard EP		Reprendre le regard	prévu en 2026
	Emanations moyennes (-1000 ppmde CH4) sur la partie sommitales de l'exploitation (partie Ouest	Partie sommitale couverte temporairement	Rajouter un puits de captage biogaz	prévu en 2026



IV.3 Analyses des Eaux Internes de Ruissellements (ERI)

Les eaux de ruissellement interne ont été analysées chaque trimestre par la société Canal de Provence. Les dates de prélèvements sont les suivantes :

Année 2025	Date de prélèvements	Société	Anomalies/Observations
Trimestre n°1	25/03/2025	Canal de Provence	+ PFAS aucune anomalie
Trimestre n°2	17/06/2025	Canal de Provence	Aucune anomalie
Trimestre n°3	02/09/2025	Canal de Provence	+ PFAS aucune anomalie
Trimestre n°4	02/12/2025	Canal de Provence	Aucune anomalie

Aucune anomalie n'a été observée en 2025, aucune de trace de PFAS. Les analyses ont été transmises au GIDAF. En 2025, les bassins d'eaux pluviales ont été vidés le 29/01/2025 et le 09/09/2025 pour un total de 2980 m³.

Annexe 1 : détails des analyses trimestrielles des ERI en 2025

IV.4 Analyses des Eaux Souterraines (ES)

L'accès au piézomètre C5 a été rétabli.

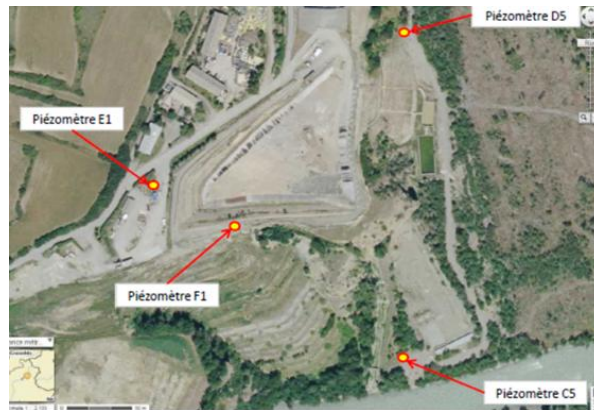
Les eaux souterraines ont été analysées semestriellement par la société Canal de Provence sur les 4 piézomètres :

- Semestre n°1 : prélèvement le 17/06/2025
- Semestre n°2 : prélèvement le 02/12/2025

Taux important de bactéries coliformes sur le piézomètre F1 et E1 (Amont de l'ISDND).

Les piézomètres sont situés tout autour du casier :

E1	D5	F1	C5
Amont ISDND	Aval Bassin LIX	ISDND (torchère)	Aval ISDND



Annexe 2 : : détails des analyses semestrielles des eaux souterraines en 2025

IV.5 Gestion des Lixiviats

IV.5.1 Quantités produites et traitées

En 2025, 2230 tonnes de lixiviats ont été traités pour un coût TTC de 166 825 €.

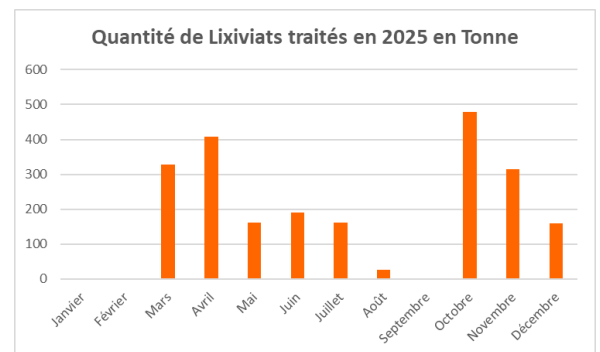
Lixiviats 2025	Transport	Traitement	Autres	TOTAL
en € TTC	56 435,53 €	110 389,98 €	3 776,68 €	170 602,19 €
en %	33%	65%	2%	100,0%

Le bureau d'études EODD a réalisé le bilan hydrique de l'année 2025.

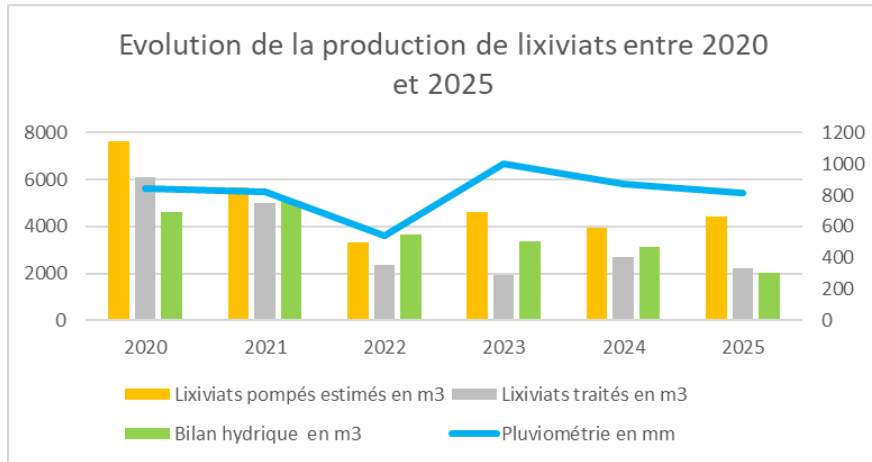
Selon le calcul du bilan hydrique sur l'année 2025, la production de lixiviats du site s'élève à environ 2 006 m³ contre 3 129 m³ en 2024. Il est important de noter que la production de lixiviats produits baisse chaque année grâce à une diminution des zones dite « ouvertes ».

Le volume réellement collecté dépend des éléments suivants :

- les conditions météorologiques réellement rencontrées ;
- le volume de lixiviats qui sera réinjecté dans les différentes zones ;
- la rétention qui s'opère au sein du massif de déchets ;
- l'incertitude sur l'estimation de l'évapotranspiration ;
- le volume de lixiviats situé au sein du massif de déchet au démarrage de l'année considérée ;
- les éventuels dysfonctionnements en cours d'exploitation.



La régie SMICTOM Serre-Ponçon a estimé par calcul le volume pompé sur 2025 à 4 410.48 m³ pour un volume traité de 2230.1 m³ sachant que le bassin de stockage est rempli à 75% au 31/12/2025. Les écarts entre les résultats du bilan hydrique et la réalité s'expliquent principalement par le stock de lixiviats présent au sein du massif de déchet et par le calcul théorique du volume de lixiviats pompé. Afin de remédier à cet écart, un compteur a été installé sur le réseau lixiviats.



Bilan hydrique 2025 (Annexe 6-3)

IV.5.2 Analyses des lixiviats

Réseau LIXIVIATS et ses organes

1. Puits Lixiviats

Ce puits de 27 m assure l'évacuation des lixiviats du lundi au vendredi vers le bassin via une pompe FLYGT 2740. Afin de garantir une continuité de service, cette pompe bénéficie d'une maintenance annuelle avec un remplacement systématique par un modèle identique.



2. Réseau aérien

Ce réseau aérien de 70 m (Ø 90/110) fait l'objet d'un contrôle visuel hebdomadaire. Un compteur plombé, installé le 15/01/2026, assure le suivi précis des volumes pompés.



3. Réseau enterré

Ce réseau enterré (70 m, Ø 110), inspecté par caméra le 1er décembre 2025, fera l'objet d'une mise en aérien en 2027 pour faciliter son contrôle.



4. Bassin LIXIVIATS

Ce bassin de 3 800 m³ dispose de deux ozoneurs assurant un pré-traitement pour réduire la DCO et neutraliser les odeurs.



En cas d'incendie, les lixiviats peuvent être utilisés uniquement sur la zone en exploitation. Attention au risque de pollution.

5. Espace de chargement

Le remplissage des camions-citernes s'effectue par pompage (Pompe KSB). Celle-ci bénéficie d'une maintenance quinquennale, en cas de défaillance, une pompe de secours garantira la continuité de service.



6. Cuve de secours du bassin à lixiviats

En cas de fuite, cette cuve maintient les lixiviats en circuit fermé, avec un test de pompe annuel pour vérification.



Mise à jour janvier 2026

Les lixiviats sont analysés trimestriellement par la société Canal de Provence.

Année 2025	Date des prélèvements	Anomalies / observations
Trimestre n°1	25/03/2025	
Trimestre n°2	17/06/2025	Taux d'étain + élevé mais revient à la moyenne au T3
Trimestre n°3	02/09/2025	Des paramètres globalement plus élevés mais qui reviennent à la normal au T4
Trimestre n°4	02/12/2025	

Annexe 5 : Résultats des analyses trimestrielles des lixiviats pour l'année 2025

V. Mesures contre les nuisances

V.1 Nuisances visuelles : envols

En 2025, l'opérateur du site a ramassé les envols sur environ 27 heures pour un volume total ramassé de 12 m³. En complément de ce ramassage régulier plusieurs campagnes de ramassage d'envols ont été organisées en 2025 en binôme.

Pour information afin de limiter les envols, la zone d'exploitation est limitée en surface et est régulièrement recouverte de matériaux d'exploitation (Terre). En 2025, les matériaux d'exploitation (talus + saupoudrage) représentent un tonnage de 1 536 tonnes.



V.2 Nuisances Olfactives

Les nuisances olfactives sont très souvent liées à l'exploitation même du site. Les fortes odeurs sont présentes :

- Lors d'épisodes pluvieux,
- Lorsque des tranchées ou des puits sont réalisés dans le massif de déchets pour évacuer les nappes perchées de lixiviats.

Pour information, aucun appel a été enregistré en 2025 pour des nuisances olfactives.

V.3 Campagne de débroussaillage

3 campagnes de débroussaillage par les moutons sur l'ancien site :

- Fin mai - début juin,
- Fin août,
- Mi-octobre.

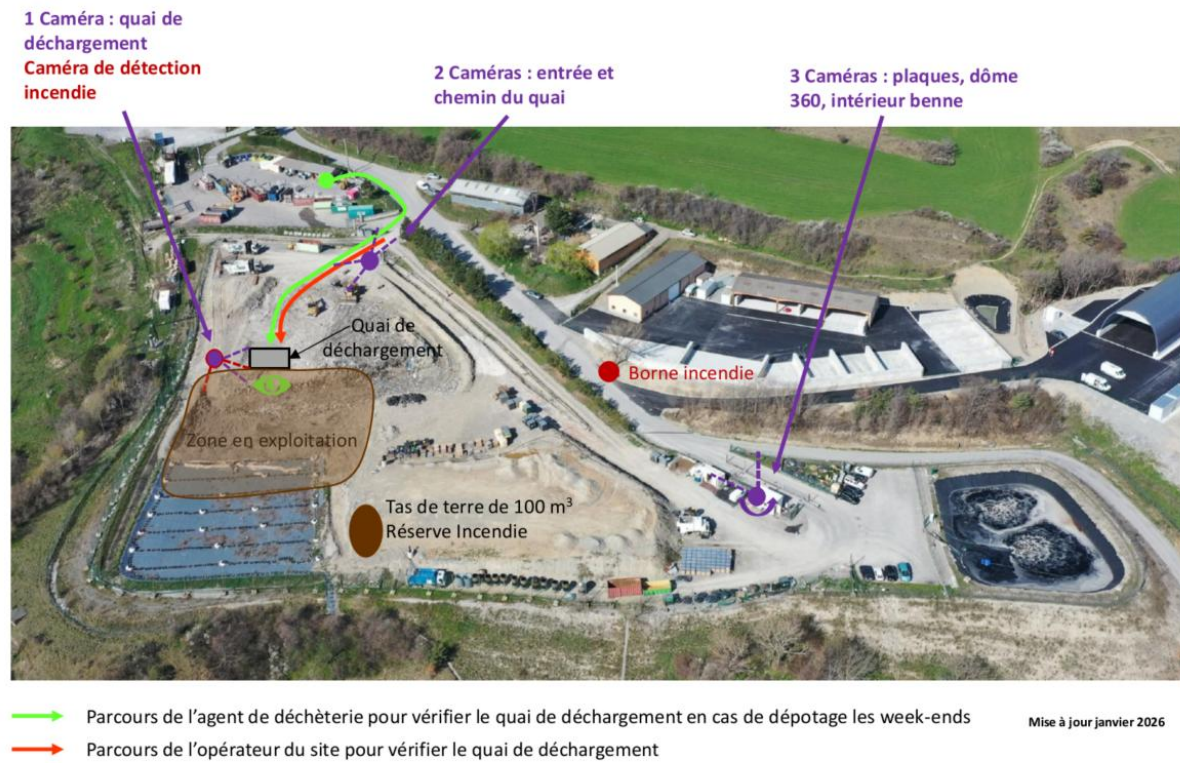
Les espaces de l'ISDND (entrée, chemin, torchère, pourtour du bassin lixiviats) ont été débroussaillés plusieurs fois entre avril et novembre pour un total d'heure d'environ 20 heures.



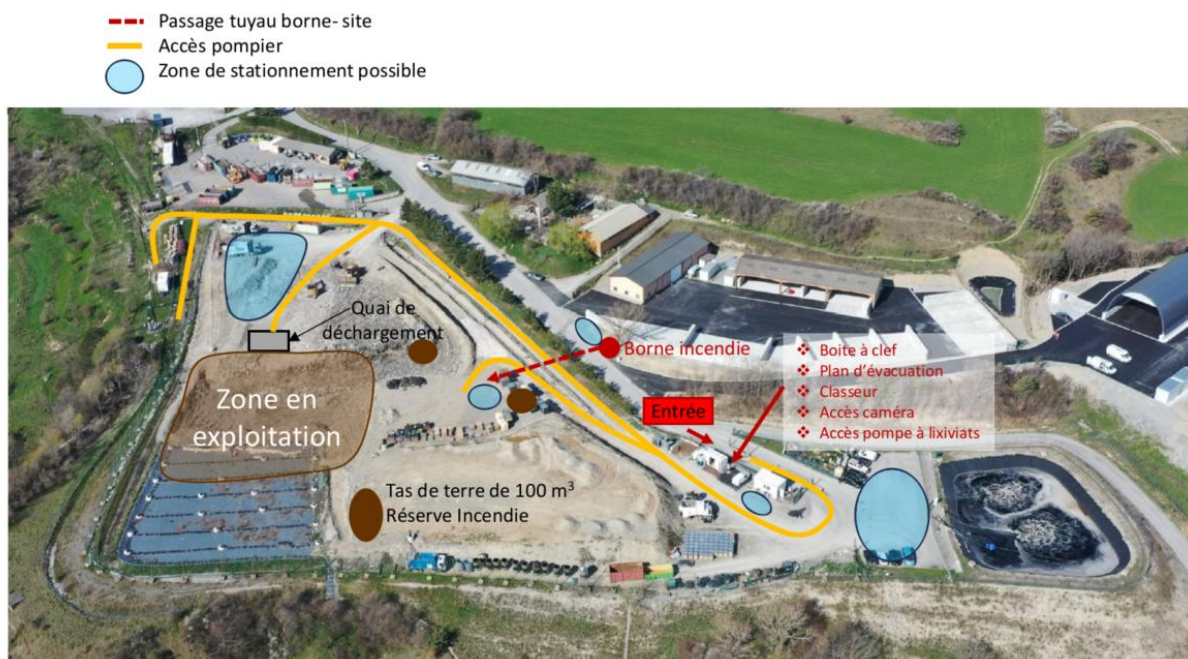
V.4 Risque Incendie

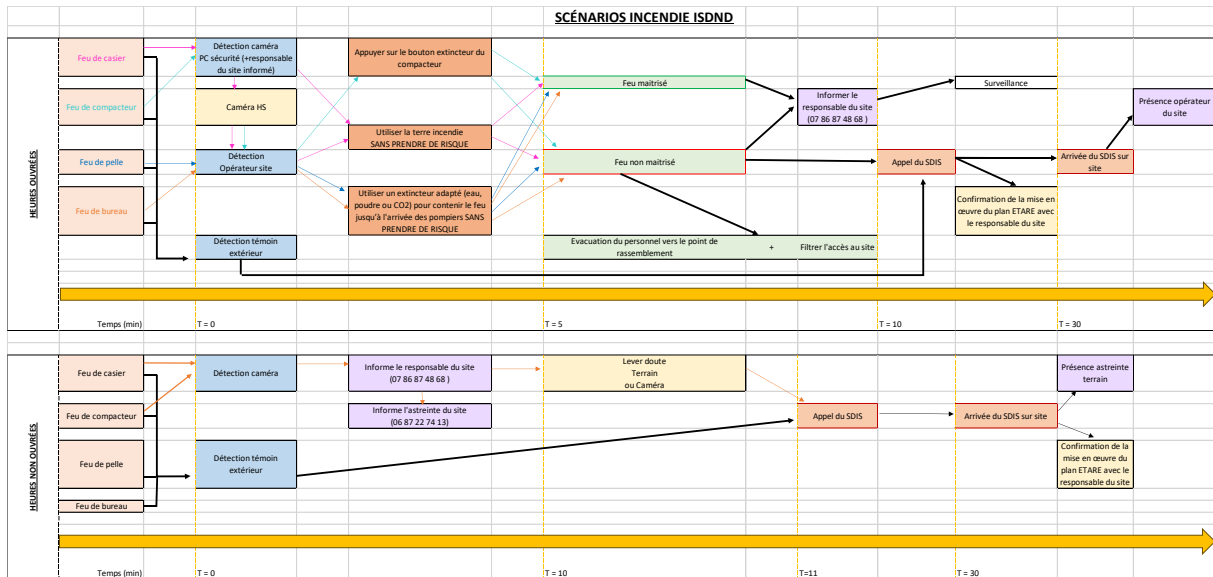
Chaque année, le plan pour le SDIS est remis à jour. Un tas de terre de 100 m³ est disponible sur site. La borne incendie dispose d'un débit de 90 m³/h pour une réserve de 300 m³.

Plan de défense incendie



Plan d'accès SDIS





VI. Visites et contrôles

VI.1 Contrôle DREAL

Inspection inopinée de la DREAL le 17/07/2025 : 20 points de contrôle dont 7 avec suite : réponse en janvier 2026

Contrôle inopiné du rejet de la torchère (22/12/2025) par SOCOTEC. (Conforme)

Contrôle inopiné ERI (05/06/2025) par EUROFINIS. (Conforme)

VI.2 Commission de suivi de site

La commission de suivi de site de l'ISDND de Pralong s'est tenue le 17/06/2025. Les personnes présentes étaient :

Collège administrations de l'Etat :

- M. Frédéric PLANES, Directeur des Politiques Publiques
- Mme Mélanie BRAVO, Préfecture des Hautes Alpes
- Mme Sandrine VALENCIA et M. Samuel BENOIT DE COIGNAC, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement PACA (DREAL).

Collège élus :

- M. Marc AUDIER, Commune d'Embrun,
- M. Christian PARPILLON, Commune d'Embrun

Collège riverains ou associations :

- M. Bernard FANTI, Fédération des Hautes-Alpes pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques.
- M. Hervé GASDON, SAPN

Collège exploitant :

- M. Jérôme ARNAUD, Communauté de communes de Serre-Ponçon.
- M. Jean-Luc VERRIER, Communauté de communes de Serre-Ponçon

Collège salarié :

- Mme Caroline RUIZ

Personnalité qualifiée :

- M Jonathan FANTI (SDIS)

Secrétariat :

- M Nicolas JEAUNEAU, Cyprès

Compte rendu de la CSS bilan 2024 (annexe 6-12)

VI.3 Contrôles annuels

N°	Installation, équipement, matériel	Date d'installation / achat	Point de Surveillance/mesure	Type de contrôle	Périodicité	Dernier contrôle	Effectuée par
6-1	Installation Electrique	2009	Algeco/Conteneur maritime/ozoneurs		Annuel	02/05/2025	Bureau veritas
6-2	Débourbeurs	2009	séparateur hydrocarbone		Annuel	09/12/2025	Ortec
6-3	Maintenance préventive radioprotection	2009	Nouveau portique		Annuel	17/07/2025	Bertin / saphymo = pas de maintenance
6-4	Pelle 314 E	2020	matériel de levage	VGP	6 mois	08/01/2025 13/05/2025	Caterpillar
6-5	Extincteur	2020	2 extincteurs : CO22kg pour l'Algeco et Poudre 6kg pour conteneur		Annuel	01/11/2025	SI TONY
6-6	Etalonnage pont bascule	2009	Précision du pont bascule		Annuel	10/04/2025	Précia Molen
6-7	Bilan hydrique	2009			Annuel	16/03/2025	EODD
6-8	Biogas 5000	12/06/2020			12 mois	27/05/2025	QED
6-9	Maintenance ozoneurs	04/03/2020	Changement des consommables		12 mois	12/05/2025	EAU PRO Industrie
6-10	3 GAZ alerte		en cours		6 mois	15/07/2025	ENGIE SOLUTIONS
6-11	Compacteur 826 G	29/05/2020		VGP	12 mois	17/06/2025	Caterpillar
6-12	Compte-rendu de la CCS	02/07/2024					Préfecture
6-13	Analyse du bruit de fond radiologique des piézomètres				5 ans	06/06/2023	EUROFINS / SCP
6-14	Mesures acoustiques				5 ans	07/11/2024	APAVE
6-15	Analyses PFAS des ERI				T1 T3 2025		SCP Canal de Provence

Annexe 6 : tous les éléments relatifs à ce tableau dans un fichier à part.

VII. Conclusions et perspectives 2026

Les perspectives 2026 sont :

- Poser une cloche sur le puits lixiviats
- Continuer d'installer des filets anti-envols sur la partie haute
- Installer des panneaux photovoltaïques PLUG and PLAY
- Réaliser un puit de biogaz
- Création d'un auvent sur l'ALGECO



VIII. Annexes

a.	Annexe 1 : déchets non admis sur l'ISDND de Pralong	36
b.	Annexe 2 : modèles de FIPAD et de plan de déchargement	37
c.	Annexe 3 : Détails des analyses trimestrielles des ERI en 2025	44
d.	Annexe 4 : Détails des analyses semestrielles des eaux souterraines en 2025.....	45
e.	Annexe 5 : Détails des analyses trimestrielles des lixiviats pour l'année 2025	46
f.	Annexe 6 : autres contrôles (fichier à part).....	47


a. Annexe 1 : déchets non admis sur l'ISDND de Pralong

ANNEXE II DÉCHETS INTERDITS

Les déchets suivants ne peuvent pas être admis dans une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés :

- déchets dangereux définis par le décret en Conseil d'Etat pris en application de l'article L. 541-24 du code de l'environnement ;
- déchets d'activités de soins et assimilés à risques infectieux ;
- les substances chimiques non identifiées et/ou nouvelles qui proviennent d'activités de recherche et de développement ou d'enseignement et dont les effets sur l'homme et/ou sur l'environnement ne sont pas connus (par exemple, déchets de laboratoires, etc.) ;
- déchets radioactifs, c'est-à-dire toute substance qui contient un ou plusieurs radionucléides dont l'activité ou la concentration ne peut être négligée du point de vue de la radioprotection ;
- déchets contenant plus de 50 mg/kg de PCB ;
- déchets d'emballages visés par le décret n° 94-609 du 13 juillet 1994 ;
- déchets qui, dans les conditions de mise en décharge, sont explosibles, corrosifs, comburants, facilement inflammables ou inflammables, conformément aux définitions du décret en Conseil d'Etat pris en application de l'article L. 541-24 du code de l'environnement ;
- déchets dangereux des ménages collectés séparément ;
- déchets liquides (tout déchet sous forme liquide, notamment les eaux usées, mais à l'exclusion des boues) ou dont la siccité est inférieure à 30 % ; dans le cas des installations de stockage mono-déchets, cette valeur limite pourra être revue, le cas échéant, par le préfet, sur la base d'une évaluation des risques pour l'environnement fournie par l'exploitant ;
- les pneumatiques usagés à compter du 1er juillet 2002.

b. Annexe 2 : modèles de FIPAD et de plan de déchargement

<p>Communauté de communes de Serre-Ponçon Régie SMICTOM Serre-Ponçon</p> 	<p>Fiche d'Identification Préalable Au Déchet</p> <p>FIPAD N°</p> <p>Année 2025</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> 1^{ère} demande</p> <p><input type="checkbox"/> Renouvellement</p>
--	--	---

Formulaire à compléter et à retourner par email : a.trouillet@ccerreponcon.com
Conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2008 N°2008-10-2, et à l'arrêté ministériel du 15 février 2016 tous les déchets doivent avoir fait l'objet d'une information/acceptation préalable annuelle avant d'être admis sur le site.

A renouveler tous les ans et à conserver 5 ans

Interlocuteur ISDND de Pralong : TROUILLET Ananda	Coordonnées : a.trouillet@ccerreponcon.com 07 86 87 48 68 / 04 92 43 76 04
---	---

Cadre réservé à la Communauté de communes de Serre-Ponçon / Régie SMICTOM Serre-Ponçon

Visa de l'exploitant :	
Acceptation des déchets en ISDND : <input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non Commentaires :
<u>NOM du Responsable</u> : EYMEOUD Chantal	<u>Fonction du responsable</u> : Présidente de la CC de Serre-Ponçon
<u>Signature et cachet</u> :	
Fait à : EMBRUN	
Le : <u> </u>	

CLIENT : facturé par la Régie SMICTOM Serre-Ponçon

Identification	<u>Raison Sociale</u> :			
	<u>Adresse</u> :			
	<u>Code Postale</u> :	<u>Ville</u> :		
	<u>Téléphone</u> :	<u>Email</u> :		
	<u>N° SIRET</u> :	<u>Code NAF</u> :		

Signature	<u>Date</u> :	<u>Fait à</u> :
	<u>Nom du Responsable</u> :	<u>Signature et Cachet client</u> :
	<u>Fonction du Responsable</u> :	

Régie SMICTOM Serre-Ponçon ISDND de Pralong	FIPAD N°	Page 1 sur 5
--	----------	--------------

PRODUCTEUR de DECHETS (encadrement à remplir obligatoirement)

Atteste que, lorsque la réglementation en vigueur me l'impose, les déchets ultimes (art. L. 541-1 du code de l'environnement) apportés sur l'installation de stockage de déchets non dangereux ultimes résultent d'une opération préalable de collecte séparée ou de tri en vue d'une valorisation matière ou d'une valorisation énergétique, lorsque celle-ci est possible.

Responsabilité du producteur / détenteur

Le producteur ou détenteur du déchet soussigné :

- Certifie avoir connaissance de sa responsabilité au titre des articles L. 541-1 et suivants du Code de l'environnement et s'engage à procurer toute information utile à la bonne élimination de son déchet ;
- Certifie avoir réalisé un tri séparé des flux valorisables en vue de leur recyclage, leur valorisation matière ou énergétique, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date d'apport des déchets sur le site ;
- Certifie l'exactitude des renseignements fournis dans ce certificat ;
- Certifie que les déchets livrés sont ultimes au sens de l'article L. 541-1 du code de l'environnement ;
- Certifie que les déchets livrés ne sont pas mélangés à des déchets interdits ;
- Certifie ne pas avoir mélangé ou dilué les déchets dans le seul but de répondre aux critères d'admission des déchets sur le site ;
- S'engage à fournir toute information nécessaire quant à l'identification du déchet et à livrer un produit conforme aux spécifications de cette fiche ;
- S'engage à signaler toutes modifications du déchet livré pouvant entraîner un changement du résidu.

Identification	Raison Sociale :			
	Adresse :			
	Code Postale :	Ville :		
	Téléphone :	Email :		
	N° SIRET :			Code NAF :

Si le producteur est différent du client, merci de faire signer le producteur.

Si le producteur et le client sont identiques, merci de signer la partie verte.

Signature	Date :		Fait à :	
	Nom du Responsable :		Signature et Cachet client :	
	Fonction du Responsable :			

TRANSPORTEUR / COLLECTEUR (si différent)

Identification	Raison Sociale :			
	Adresse :			
	Code Postale :	Ville :		
	Téléphone :	Email :		
	N° SIRET :			Code NAF :

Signature	Date :	Fait à :
	Nom du Responsable :	Signature et Cachet client :
	Fonction du Responsable :	

CARACTERISATION des DECHETS à destination de l'enfouissement

Descriptif	Source et origine du déchet :	Composition du déchet : <input type="checkbox"/> solide <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> boueux	Apparence du déchet : (odeur, couleur, apparence physique)
Type de déchets	<input type="checkbox"/> Ordures ménagères et assimilées (20 03 01)	<input type="checkbox"/> Refus de BX (15 01 06)	<input type="checkbox"/> Encombrants (20 03 07)
	<input type="checkbox"/> Déchets de Voirie (20 03 03)	<input type="checkbox"/> Déchets d'activité économique : <input type="checkbox"/> Déchets agricoles hors ADIVALOR ¹ (02 01 04) <input type="checkbox"/> Déchets de construction/démolition en mélange (17 <input type="checkbox"/> Déchets grande distribution en mélange	
	<input type="checkbox"/> Déchets de dégrillage/dessablage (19 08 01-02)	<input type="checkbox"/> Autres <u>Précisez :</u>	
1 : filiales du territoire			
Caractérisation			
Conditionnement	<input type="checkbox"/> Vrac benne / remorque	<input type="checkbox"/> Vrac Semi	<input type="checkbox"/> Vrac BOM
	<input type="checkbox"/> Balles Semi	<input type="checkbox"/> Autres	Précisez :
Fréquences et quantités	Tonnages prévisionnels :		
	<input type="checkbox"/> Ponctuel	<input type="checkbox"/> Annuel	Fréquences :
	<u>Observations :</u>		

Coûts	Prix à la tonne = 120€	Prix de la TGAP à la tonne = 65€ (Évolue chaque année)	
	Cachet signature du Client :		Signature Responsable ISDND :

Vidéo-surveillance des déchargements

Le site est équipé d'un système de vidéosurveillance notamment sur le pont bascule et au niveau du quai de chargement. Les données seront conservées un an puis automatiquement détruites.




En cas de non respecté des déchets apportés sur l'ISDND de Pralong

1. Avertissement par email avec photo du dépôt à l'appui et explications
2. Réalisation d'une fiche anomalie + rechargement du dépôt
3. Refus au site

Régie SMICTOM Serre-Ponçon ISDND de Pralong	FIPAD N°	Page 4 sur 5
--	----------	--------------

Le protocole de déchargement n'a pas évolué depuis 2024.

	PROTOCOLE de DECHARGEMENT ISDND de Pralong	Année 2024
---	---	------------

<p>EXPLOITANT de l'ISDND de Pralong : Communauté de communes de Serre-Ponçon Régie SMICTOM Serre-Ponçon</p> <p>Adresse : Pôle déchet ZA Pralong 05200 EMBRUN Tel : 04 92 43 76 27 Représentée par : Chantal EYMEOD</p> <p>Responsable de l'ISDND : TROUILLET Ananda Email : a.trouillet@ccserreponcon.com Tel : 07 86 87 48 68</p>	<p>Conducteurs poids lourds « collecte » :</p> <p>NOM et Prénom :</p> <p>Le :</p> <p>A : Embrun</p> <p>A pris connaissance de ce protocole de déchargement,</p> <p>En cas de problème : en référer à son responsable et à la responsable de l'ISDND.</p>
---	---

Signature Responsable ISDND :

Signature conducteur PL :

Point d'accueil et horaires d'ouverture : 8h30 – 12h00 du lundi au vendredi Opérateur du site : GRANDJEAN Michel

Consignes générales du site :

Interdiction de fumer/vapoter (sauf sur la zone prévue à cet effet)

Interdiction de consommer ou d'être sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants

Interdiction de téléphoner en conduisant sur le site





Signaler toute anomalie à l'opérateur

Vitesse limitée à 10km



EPI/Consignes obligatoires sur le site :



CONSIGNES EN CAS D'URGENCE	
INCENDIE 	<ul style="list-style-type: none"> • Dégagez la zone (véhicules + personnes) • Alertez le 112 / 18 + responsables/astreinte • Intervenir sans prendre de risques (extincteur, RIA)
ACCIDENT 	<ul style="list-style-type: none"> • Se protéger écarter les dangers potentiels (couper les énergies, arrêter les équipements) • Protéger la victime (la mettre en situation de sécurité) • Alertez le 112/ 18/ 15 + responsables/astreinte
DISPERSION ACCIDENTELLE 	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté immédiatement tous les travaux • Si épandage au sol, mettre de l'absorbant • Alertez le 112/ 18/ 15 + responsables/astreinte
ÉVACUATION 	<p>En cas d'évacuation, le point de rassemblement est au niveau du pont bascule</p>
SECOURS D'URGENCE	15 SAMU 18 ou 112 POMPIERS



Vidéosurveillance

1. portail quai
2. déchargement 1
3. déchargement 2
4. Intérieur benne
5. Plaque d'immat
6. Dôme rotatif



Site placé sous vidéosurveillance pour répondre au décret n°2021-345 du 30 mars 2021 relatif au contrôle par vidéo des déchargements de déchets dans les installations de stockage.

Les images sont conservées 1 an.

Sont filmées les opérations de déchargements de manière à pouvoir identifier le contenu qui est déchargé et la plaque d'immatriculation de chaque véhicule réceptionné ou en pesée. Toute image de personne est floutée.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans le cadre de ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données à l'adresse mail suivante contact@ccserreponcon.com.

Autonomie des chauffeurs

Tous les chauffeurs de la régie SMICTOM sont équipés de la clé des portails et d'un badge pour enregistrer leurs pesées.

L'opérateur du site n'est pas toujours sur place, les chauffeurs seront souvent menés à vider seul. Lorsque le site est fermé, les portails devront être refermés pour des questions de sécurité.

En cas de difficultés, l'astreinte décisionnelle doit être sollicitée : Rémi (0688345166), Arnaud (0679442530) et Ananda (0786874868).

Accessibilité au quai

L'équipe de l'ISDND doit rendre le quai de déchargement le plus accessible possible :

- Déneigement du quai et du pont bascule
- Quai dégagé et praticable

Pour toute question vous pouvez contacter l'opérateur du site.



Plan de circulation



1. Entrée : au pont bascule

Respecter le stop avant le pont bascule (pour éviter de casser les coupelles)

Passer le badge (du flux correspondant)

En cas de panne du pont bascule inscrire le poids total et envoyer un texto à l'opérateur avec poids + immat + flux

2. Sortie :

Respecter le stop avant de sortir du site

3. Quai de déchargement n°1 :

Entrée en marche arrière

Reculer sur la piste jusqu'au repère indiqué par l'opérateur (qui peut évoluer)

Décharger au plus proche des déchets

Fermer la porte de la BOM (pour éviter de mettre du jus partout)

Eviter les dépôts sur la piste

Nettoyer si c'est le cas

Fermer le portail si l'opérateur n'est pas là

(2. Bis) Quai de déchargement n°2 : en cas de problème sur le quai n°1)

Rouler sur la piste prévue

Ne pas dépasser les 10 km (poussière)

Reculer vers les déchets au maximum suivre les indications de l'opérateur

4. Zone de dépotage Autre (terre ou biodéchets)

Les consignes données par l'opérateur sont prioritaires.

Toutes difficultés rencontrées sur le site doivent être signalées à la hiérarchie N+1 et la responsable du site.

c. Annexe 3 : Détails des analyses trimestrielles des ERI en 2025

En 2025, aucune anomalie n'a été relevée. Les analyses PFAS ont été réalisées sur les ERI au T1 et T3 2025.

Code SANDRE :	Paramètre :	Unité :	Type de mesure :	valeur limite en rejet naturel	T1 2025 2025.283.1	T2 2025 2025.545.1	T3 2025 2025.768.1	T4 2025 2025.1066.1	Ancien CET (puits) 2025.545.2
1084	CN LIB	mg(CN)/L	concentration	0,1	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
1106	AOX	µg(Cl)/L	concentration	1000	22	20	<10	30	60
1301	Temp. eau	°C	valeur		8,7	22,6	17,4	3,8	18,3
1302	pH	unité pH	valeur		7,5	7,8	7,7	7,6	7,4
1304	COND.25	µS/cm	valeur		756	521	477	566	2640
1305	MES	mg/L	concentration	100	37	<2	29	42	2,5
1313	DBO5	mg(O2)/L	concentration	100	1,3	<1	<1	<1	<1
1314	DCO	mg(O2)/L	concentration	300	33,6	<20	27,2	25,7	40,1
1319	NKJ	mg(N)/L	concentration		1,5	1	2,6	2,5	1,3
1335	NH4+	mg(N)/L	concentration		0,62	0,39	0,78	2	0,54
1337	Cl-	mg(Cl)/L	concentration		46	24	25	56	34
1350	P total	mg(P)/L	concentration	10	0,076	0,021	0,032	0,058	0,23
1369	As	µg/L	concentration	100	<5	<5	<5	<5	<5
1370	Al	µg/L	concentration		797	122	507	1660	42
1371	Cr VI	mg(Cr)/L	concentration	0,1	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
1380	Sn	µg/L	concentration		<1	<1	<1	<1	<1
1382	Pb	µg/L	concentration	50	3	<2	<2	3	<2
1383	Zn	µg/L	concentration	500	20	<5	29	21	35
1386	Ni	µg/L	concentration	200	5	<5	<5	7	6
1387	Hg	µg/L	concentration		<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
1388	Cd	µg/L	concentration		<1	<1	<1	<1	<1
1389	Cr	µg/L	concentration	500	<5	<5	<5	<5	<5
1392	Cu	µg/L	concentration	100	7	<5	6	11	28
1393	Fe	µg/L	concentration		1380	207	913	2250	123
1394	Mn	µg/L	concentration		212	45	131	321	43
1440	Ind.Phénol	mg/L	concentration	0,1	<0,01	<0,01	0,02	<0,01	0,02
1551	NGL	mg(N)/L	concentration	30	2,4	1,8	3,4	3,5	3,7
1841	C Orga	mg(C)/L	concentration	70	12	5,7	6,4	4,5	14
7006	Id HydVol	mg/L	concentration		<0,025	<0,025	<0,025	<0,025	<0,025
7007	Ind.Hydr.	mg/L	concentration		<0,1	<0,1	0,14	<0,1	<0,1
7008	Id.Hyd.tot	mg/L	concentration	10	<0,1	<0,1	0,14	<0,1	<0,1
7073	F-	mg/L	concentration	15	0,09	0,08	0,1	0,06	0,25

d. Annexe 4 : Détails des analyses semestrielles des eaux souterraines en 2025

e. Annexe 5 : Détails des analyses trimestrielles des lixiviats pour l'année 2025

Lixiviats		Site en exploitation				Ancien site - analyse lixiviats dans 4 puits			
		T1 2025	T2 2025	T3 2025	T4 2025	P22	P24	P25	P26
Paramètres à analyser	Unités	2025.282	2025.543.1	2025.767.1	2025.1067.1	2025.543.2	2025.543.3	2025.543.4	2025.543.5
PHYSICO-CHIMIE									
Fluorures	mg/L	<0,05	0,69	0,8	0,74	0,07	0,21	0,31	0,08
Mesure pH in-situ à 25°C	unité pH	8,4	7,6	7	7,8	7,2	7,7	7,3	6,8
Conductivité in-situ à 25°C°	µs/cm	10430	9900	10390	10800	7550	11920	7840	2790
Température in-situ	en °C	19	26,3	20,2	4,4	17,5	17,7	19,7	17,2
DCO	mg O2/L	1210	1480	1710	1410	960	2300	1660	125
DBO5	mg O2/L	8	8,8	3,5	16	27	60	17	8,6
Chlorures	mg/L	1200	1200	1500	1300	420	930	830	200
Sulfate (SO4)	mg/L	250	230	250	180	73	110	33	480
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES									
Azote global (NTK+NNH3+NO2)	mg N/L	730	790	890	760	550	990	450	140
Azote Kjeldahl (NTK)	mg N/L	450	320	240	280	550	990	450	140
Ammonium (NH4)	mg NH4/L	24	410	240	390	700	1300	560	360
Phosphore	mg P/L	7,23	8,26	8,4	7,95	8,99	11,2	7,47	2
Azote nitreux / Nitrites	mg NO2/L	19	900	50	480	0,55	9,1	1,1	7,2
Azote nitrique / Nitrates	mg NO3/L	1200	880	2800	1500	1,3	1,6	1,4	0,81
OXYGENES ET MATIERES ORGANIQUES									
MEST	mg/L	19	51	45	44	30	20	17	17
Carbone organique total (COT)	mg/L	440	360	450	450	280	600	430	47
OLIGO-ELEMENTS - MICROPOLLUANTS MINERAUX									
Arsenic (As)	µg/L	76	72	83	63	9	25	13	<5
Cadmium (Cd)	µg/L	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1	<1
Chrome (Cr)	µg/L	451	428	548	487	106	458	382	12
Etain (Sn)	µg/L	60	<1000	72	58	<200	<500	<2000	<40
Fer (Fe)	µg/L	1670	1490	2630	1390	617	2270	9190	669
Manganèse (Mg)	µg/L	319	332	371	287	447	109	425	805
Mercuré (Hg)	µg/L	0,1	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05	<0,05
Plomb (Pb)	µg/L	5	4	5	3	<2	7	17	<2
Zinc (Zn)	µg/L	259	108	128	114	26	91	53	6
Aluminium (Al)	µg/L	821	975	1070	808	609	1950	1470	162
Cuivre (Cu)	µg/L	330	15	19	16	8	14	13	<5
Nickel (Ni)	µg/L	162	160	195	152	49	125	107	10
Somme des métaux	mg/L								
Somme des métaux (Arrêté ministériel - Al)	mg/L	3,333	2,665	4,052	2,571	1,303	3,374	10,528	1,517
Somme des métaux (STEP Gap - As)	mg/L	4,078	3,568	5,039	3,316	1,903	5,299	11,985	1,674
Cyanures aisément libérables	mg/L	<0,01	0,19	0,07	0,09	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Chrome VI	mg/L	<0,05	<1,0	1,1	<0,01	<0,2	<0,5	<2,0	<0,04
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES									
Organo Halogénés Absorbables (AOX)	µg/L	470	840	510	1100	300	310	290	160
DERIVES PHENOLIQUES									
Indice Phénol	mg/L	0,02	<0,02	<0,05	0,08	0,05	<0,1	0,04	0,03
HYDROCARBURES									
Indice Hydrocarbures Totaux	mg/L	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	1	<0,1	<0,1	<0,1
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/L	<0,1	<0,1	<0,1	<0,1	0,63	<0,1	<0,1	<0,1
Indice Hydrocarbures volatiles (C5-C9)	mg/L	<0,025	<0,025	<0,025	<0,025	0,044	0,084	0,029	<0,025

f. Annexe 6 : autres contrôles (fichier à part)

N°	Installation, équipement, matériel	Date d'installation / achat	Point de Surveillance/mesure	Type de contrôle	Périodicité	Dernier contrôle	Effectuée par
6-1	Installation Electrique	2009	Algeco/Conteneur maritime/ozoneurs		Annuel	02/05/2025	Bureau véritas
6-2	Débourbeurs	2009	séparateur hydrocarbure		Annuel	09/12/2025	Ortec
6-3	Maintenance préventive radioprotection	2009	Nouveau portique		Annuel	17/07/2025	Bertin / saphymo = pas de maintenance
6-4	Pelle 314 E	2020	matériel de levage	VGP	6 mois	08/01/2025 13/05/2025	Caterpillar
6-5	Extincteur	2020	2 extincteurs : CO22kg pour l'Algeco et Poudre 6kg pour conteneur		Annuel	01/11/2025	SI TONY
6-6	Etalonnage pont bascule	2009	Précision du pont bascule		Annuel	10/04/2025	Précia Molen
6-7	Bilan hydrique	2009			Annuel	16/03/2025	EODD
6-8	Biogas 5000	12/06/2020			12 mois	27/05/2025	QED
6-9	Maintenance ozoneurs	04/03/2020	Changement des consommables		12 mois	12/05/2025	EAU PRO Industrie
6-10	3 GAZ alerte		en cours		6 mois	15/07/2025	ENGIE SOLUTIONS
6-11	Compacteur 826 G	29/05/2020		VGP	12 mois	17/06/2025	Caterpillar
6-12	Compte-rendu de la CCS	02/07/2024					Préfecture
6-13	Analyse du bruit de fond radiologique des piézomètres				5 ans	06/06/2023	EUROFINS / SCP
6-14	Mesures acoustiques				5 ans	07/11/2024	APAVE
6-15	Analyses PFAS des ERI				T1 T3 2025		SCP Canal de Provence